FICHIER CONTRATS DE MARIAGES

(Extraits du minutier coté : 3E7634 aux AD 11)

Vous trouverez ci-dessous la suite de fiches résumant l'essentiel du contenu de contrats de mariages enregistrés par les notaires ayant exercé à Arques au XVIIIe siècle.

A suivre...

Ref:	Date : 12/5/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bouni Pierre	Fourtou (la	Antoine +	Chaluleau	
		mouline)		Jeanne Anne	
EPOUSE	Planel Marie	Alet	Jean +	Abeilla Marie	Dominique son frère et
					son oncle Dominique
					Abeilla et Cuxac
					Antoine autre oncle

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue ses biens évalués à cent livres, somme que lui a aussitôt compté son frère. La future renonce à toute prétention sur les biens de ses parents. Son oncle Antoine Cuxac d'Alet lui fait donation de cent livres payables sur deux ans soit cinquante livres dans un an et le solde un an plus tard	4 linseuls (de 3 livres) une coite et coussin fort usés (de valeur 15 livres) l'oncle les remettra avant le mariage	Quatre setiers blé que le dit Cuxac promet donner à la prochaine fête de St Michel de valeur dix livres			

Convenu que au moyen de la susdite constitution le futur sera tenu de fournir robes bagues et joyaux qui resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de deux cents cinquante livres.	28 livres
	1

Divers	

signatures	
marques	

Ref:	Date : 2/10/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Jean	Arques	Bernard	Mauri Françoise	Jean son frère et
	Baptiste				Jean Boutet oncle
EPOUSE	Bourrel Jeanne	Taurize	Pierre	Bourrianes Jeanne	
	(absente)				

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles,
		bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et quinze livres	Père promet de remettre	
qui est le legs qu'il lui fit au CM de Martial	avant le mariage :	
Bourrel avec Elisabeth Merle (Traversat	deux linseuls toile de	
Lagrasse le 30/1/1758) mais il l'augmente de	maison de 2 cannes et demi	
dix livres et ajoute quinze livres du chef de la	chacun	
mère ce qui fait cent livres en tout payables en	Une couverte de laine de	
trois versements sur 3 ans (dont le premier sera	valeur dix livres	
le 08/09/1769)		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui fait donation de soixante livres (54 de son chef 6 de sa mère) payables sur six ans dont le premier sera le 24 décembre prochain et le futur n'aura plus rien à prétendre sur ses biens.	

Divers	
Invers	
21,015	

signatures	Jean Boutet
marques	

Ref:	Date : 18/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Peyrard Jean (maréchal)	Arques	Pascal	Canaby Marie	
EPOUSE	Fages Marie	Arques	Paul	Raynaud Elisabeth	Fages Pierre son oncle

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante	, 3	,
cinq livres de son chef sa mère		
soixante et quinze soit cent vingt		
en tout. Quarante cinq livres		
seront payées avant le mariage		
pour servir aux nipes. Le solde		
par moitié sur deux ans dont le		
premier dans un an à compter du		
jour de l'acte		

Le futur fera reconnaissance à réception sur la quatrième partie des biens donnés pour répéter avec augment le cas échéant.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens étant convenu qu'ils vivront en commun à même pot et feu travailleront au profit de la maison. Si séparation ne pourra exiger que la quatrième partie des biens et non de ceux que son dit père pourrait acquérir après la séparation, de valeur les dits biens de cent livres.	

T-1	
Divers	
Divers	

signatures	Peyrard Pascal
marques	

Ref:	Date : 26/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Piquemoles Pascal	Bains de	Jean	Rességuié	
		Rennes		Anne	
EPOUSE	Raynaud Marguerite	Terroles	Grégoire		
	vve Rousset Pierre				

DOT FAITE A LA FUT	URE	
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Promet 60 livres à son		
beau père et lui donne un		
acompte de 30 livres		
Le beau père reconnaîtra l'apport du futur sur ses biens ou sur ceux donnés à la future épouse		
dans son contrat avec le feu Rousset		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur s'oblige remettre à son beau-père soixante livres en acompte de laquelle il a remis trente livres et le solde promet le payer de jour en jour	

Divers	Acte apparemment incomplet
signatures	
margues	

Ref:	Date : 28/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Peyrard Pascal	Arques	Bernard +	Saunière	Barrière François beau
				Marie	frère
EPOUSE	Barthes Marianne	Arques	Antoine	Monge	Guilhem François,
			(faisant pour	Jeanne	Boutet Gabriel ses beau
			la fille)	Marie +	fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne deux cent dix		
livres payables en trois fois à		
compter du premier novembre		
prochain. Guilhem son beau frère		
sera tenu de lui payer quatre vingt		
dix livres sur 3 ans dont le premier		
échera le 1/11 prochain		
Sera tenu le futur époux de placer la constitution sur un fonds convenable		
Convenu que robes bagues et joyau		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur époux n'avoir nul bien	

Divers	
--------	--

signatures	Barthez, Guilhem
marques	

Ref:	Date : 4/1/1769	Lieu : Arques				
3E7634	NOM	ORIGINE PERE MERE PRESENTS				
EPOUX	Delfour Jean Jacques	Missègre	Pierre		Cros Pascal son beau- frère, Raynaud Jacques son oncle de Missègre	
EPOUSE	Cros Marie	Arques	Jean Pierre +	Carla Rose	Ses frères Jean	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Sa mère lui constitue la somme de					
deux cents livres tant de son chef					
que de celui de son défunt mari.					
Son frère lui constitue vingt livres.					
soixante livres ont été payées lors					
de la passation de l'acte, soixante					
livres seront payées le premier					
août prochain et les cent livres					
restant sur deux paiements de 50					
livres à la fête des saints des					
années 1770 et 1771.					
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant.		-			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse

Divers	

signatures	Delfour Jean Jacques
marques	

Aucune indication

Ref:	Date : 4/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sauvère François	Fourtou	Alexis	Azais Jeanne	François Sauvère
	(brassier)	(mouline)		Marie	oncle
EPOUSE	Gailhard Anne	Arques	Pierre	Vidal Philippe	
	(absente)				

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui donne quinze livres	Son père lui promet deux				
sa mère soixante livres. Quinze	linseuls de toile de maison				
livres d'acompte ont été payées le	et une paillasse de toile de				
reste sur deux ans dont le premier	trois cannes				
versement le premier novembre.					
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant	•				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens à condtion de vivre « à même pot et feu » si séparation le futur ne pourra jouir que du quart des biens donnés et il devra participer pour vingt cinq livres à la dot de sa sœur qui est à marier et son oncle lui cède ses biens mais il devra « garder, nourrir et entretenir son troupeau de 25 brtebis ou moutons qu'il recevra, mais dont le produit laine et agneaux appartiendra à l'oncle ». L'enseemble des biens sont d'une valeur de 300 livres	

Divers	
signatures	Sauvère père et fils
marques	

Ref:	Date : 5/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fraiche Pierre	Arques	Andrieu	Arié Guilhaumette	Arié Pierre, Barbaza Jean (héritière) ses oncles et Antoine Gaida beau-frère
EPOUSE	Belot Marianne (absente)	Fourtou	Jean	Gau Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue	Deux linseuls de toile				
deux cents livres dont	Un cabinet de valeur douze livres.				
cent livres ont été payées	Déjà remis au futur				
en acompte. Le solde sur	-				
deux ans dont le premier					
à la fête de toussaint de					
l'année prochaine.					
Le futur fera reconnaissar	nce à réception sur tous ses biens pou	r répéter avec augment le cas			
échéant	•				

Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quart restant à la	dotaux de l'épouse
fin de ses jours et de son épouse étant convenu qu'ils vivront ensemble et qu'il sera loisible au dit Andrieu de vendre aliéner les dits trois quart comme il jugera à propos. Si séparation il ne jouira que du quart et des trois quart restant à la mort des parents. Restent deux enfants à établir Jean et Marguerite. A Jean il sera donné deux livres, Andrieu déclare n'avoir rien à prétendre sur dix brebis que Jean a gagnées par son savoir faire, elles seront entretenues sur le bien d'Andrieu et chaque année le croît laine et agneau appartiendront au dit Jean. Marguerite recevra pareille somme de deux cents livres. Le bien du futur époux est estimé à quatre cents livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Hyacinthe	Bains (Sivade de Bézis)	Jean	Azais Marthe	
EPOUSE	Belot Marie Rose (absente)	Auriac (Carcanet)	Pierre	Francès Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	0	innieubles, betan et foncier
Son père lui constitue quatre vingt	Et une caisse valant 7 livres	
dix livres savoir 60 livres du chef	10 sols (du chef du père)	
de la mère et 30 livres de son chef.	sera remise avant la	
Acompte de quarante huit livres	célébration du mariage	
payé ce jour le solde en deux fois		
par moitié le 1/11 prochain et un		
an après		

robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quart restant à la fin de ses jours duquel bien se réserve la jouissance pour lui et sa femme. Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun et qu'en cas de séparation le fils ne pourra jouir que de la quatrième partie. Le père Maury a deux garçons Mathieu et Pierre et cinq filles Rose, Jeanne, Thérèse, Anne et Elisabeth à établir. Les garçons auront cent livres à leur établissement jusqu'au dit temps travailleront au profit de la maison. Chaque fille recevra 75 livres qui seront prises sur la totalité des biens. En attendant seront nourries vêtues et entretenues sur le dit bien au profit duquel elles travailleront. Estimation du bien donné cent livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Pierre	Arques	Jean	Tiffou Marie	
EPOUSE	Rousset Marie	Bugarach	Pierre	Azais	
	(absente)	(capitaines)		Elisabeth +	

DOT FAITE A LA FUTURE	T	T
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres qui est		
le legs qu'il lui fit dans le C M de Guillaume son		
fils (Faure Caudiès). Guillaume promet payer et		
ajoute quarante cinq livres. Trente livres pour		
servir aux nipes seront payées avant le mariage le		
reste sur deux ans à compter de ce jour.		
L'épouse apporte trente neuf livres qu'elle a		
gagnées par son savoir faire		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance sa vie durant et celle de son épouse, à condition qu'ils vivront ensemble et travailleront au profit de la maison. Si séparation le fils ne pourra rien exiger du père qu'après son décès. Il reste une fille à établir, Jeanne, lui feront le parti cent cinquante livres (90 du père 60 de la mère) qui seront payées savoir quarante cinq livres le jour qu'elle se fiancera et quarante cinq livres deux ans plus tard Valeur des biens donnés cent cinquante livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques (avant midi)				
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS	
EPOUX	Delbourg François	Arques	Pierre	Azais Marie	Jean frère, et son oncle	
		(trauquière)			Barthélémy Delbourg	
EPOUSE	Raynaud Claire	Peyrolles	François	Bernard		
				Jeanne		

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
	·	·		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père a dit n'avoir aucun bien	
La mère	
	·

Divers	NEANT PARTIES NE S ETANT ACCORDEES
--------	------------------------------------

signatures	
marques	

Ref:	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques (après midi)			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg François	Arques	Pierre	Azais Marie	Jean frère, et son oncle
		(trauquière)			Barthélémy Delbourg
EPOUSE	Raynaud Claire	Peyrolles	François +	Bernard	Sa mère et Jean Pierre
		-		Jeanne	son frère

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
		Sa mère lui constitue ses biens de valeur de quatre	
		vingt dix livres	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue quarante cinq livres payables à	
toussaint	
	•

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 13/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Luquet Jean	Caunette	Raymond	Limouzy	François son frère, Joseph
	(veuf)	(métairie haute)		Angélique	Martinolle beau-frère
EPOUSE	Sérié Marie Rose	Villardebelle	Jacques +	Cantié	
				Marguerite	

Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	, 0

échéant.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 190 livres	

Divers	A déclaré qu'en cas de prédécès il soit fait de pension à la future épouse
	trois setiers blé deux setiers orge tous les ans qu'elle soit habillée de trois en
	trois ans et qu'elle soit logée dans sa maison gardant viduité et qu'il lui soit
	donné deux chemises de toile commune

signatures	Luquet et Martinolle
marques	

Ref:	Date : 14/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Etienne	Bouisse	Jean	Rivière	
	(vf)	(Sauzède)		Catherine	
EPOUSE	Villefranche	Albières	Antoine +	Tisseyre	
	Marianne			Marianne	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinquante livres du legs que lui fit son père dans son testament (Désarnaud Bouisse) et quatre vingt deux livres 10 sols du chef de sa mère faisant 232 livres 10 sols. De laquelle somme son frère Jean François lui a compté cent vingt six livres soit cent vingt livres du legs du père et six de supplément qu'il a ajoutées le solde (30 livres et 82 livres 10 s) promet de payer dans trois ans à compter de ce jour. N'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses parents.	La future se constitue un cabinet de valeur 12 livres qu'elle compte remettre avant le mariage.	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 250 livres.	

Divers	Veut le futur qu'elle soit jouissante de ses biens en cas de prédécès gardant
	viduité.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 19/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gau Barthélemy	Auriac (lauradieu)	Antoine	Caraguel Paule	
EPOUSE	Rougé Paule	Sougraigne (Bernous)	Pierre +	Chauvet Marie	Jean son frère ; Jacques Fraiche et Barthélémy Barbaza ses beaux frères

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
		Sa mère lui constitue deux cents livres legs que lui	
		fit son père (Dezarnaud Bouisse) dont cent ont été	
		comptées par la mère sur l'instant, le frère paiera	
		le reste sur deux ans à compter de ce jour.	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas			
échéant	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 1	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens mais s'en réserve la jouissance pour lui et sa femme étant convenu que son fils vivra avec eux à même pot et feu et travaillera au profit de la maison De valeur le bien donné de deux cent cinquante livres Restent à établir un fils Jean Pierre et trois filles Marie, Claire et Elisabeth. Chaque fille recevra cent livres sans autre chose et Jean Pierre 30 livres et ce qu'il aura gagné avant son établissement et s'il n'est pas content des trente livres il lui sera donné trente livres mais il devra rapporter à la masse du bien ce qu'il aura pu gagner. Convenu que Jean Pierre frère du futur sera entretenu sur son bien et travaillera au profit de la maison	

Divers	

signatures	Antoine et Barthélemy Gau
marques	

Ref:	Date : 21/01/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Jean	Bouisse	Barthélemy	Rivière	Raynaud Claude
		(pomarède)		Françoise	cousin germain
EPOUSE	Delbourg	Bouisse (Corre	Antoine	Resseguier	Etienne et
	Anne(absente)	col del périé)		Magdelaine +	Raymond frères

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue quarante				
cinq livres dont six ont été versées				
au passage de l'acte. Le solde sur				
deux ans à la fête de St Michel de				
Septembre.				
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant				
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance pouvant être de cinquante livres. Est convenu	
qu'ils vivront ensemble.	

Divers		
signatures		
marques		

Ref:	Date : 13/4/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Jean	Véraza	Jean +	Izard Claire	
EPOUSE	Arnaudis Marie	Valmigère	François +	Azais	Son beau-père François
	(vve Cros)			Bernarde	Cros Damet

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent vingt livres		
placées sur les biens de son défunt		
mari, que son beau père promet		
payer en quatre fois à compter du		
13 octobre prochain		
Le futur fera reconnaissance à réce	eption sur tous ses biens	•

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de trois cents livres	

Divers	Veut que venant à décéder soit fait de pension trois setiers sègle (mesure de
	Véraza pris au sol et hyère) qu'elle soit habillée de trois en trois ans du drap
	qui se fera dans la maison ou à défaut il lui sera baillé douze livres chaque
	trois ans et qu'elle soit logée dans sa maison tenant viduité.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 23/5/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Olivié Pierre	Sougraigne	Hyacinthe	Tisseyre	
	(brassier)			Marie +	
EPOUSE	Rouger Catherine	Sougraigne	François	Tisseyre	
	(absente)	(Bernous)		Elisabeth	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres, payables en trois ans (33 livres six sols huit deniers chaque fois) commençant le premier octobre prochain	Une veste et jupe de valeur dix (et c'est pour la bonne amitié qu'il a pour elle) seront remises avant le mariage	

	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 150 livres et n'en avoir d'autres que ceux donnés par son père dans son C M avec feu Marie Maury (Captier Espéraza 16/8/1763)	

Divers	Le futur époux veut que la future épouse soit jouissante de tous ses biens en
	cas de prédécès gardant vie viduelle.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 11/6/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean Pierre	Bouisse	Bernard +	Delbourg	Ses frères Jean et
		(ravaille)		Anne +	François
EPOUSE	Delbourg	Bouisse (gélis)	Jean +	Barbaza	Bernard et Joseph
	Marguerite			Marie	ses frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Bernard son frère lui constitue quatre vingt dix	La future remettra au	
livres. Et une robe et jupe de valeur de quinze	futur un cabinet de la	
livres	valeur de 10 livres	
Le tout étant le legs contenu dans le testament de		
leur père (Cambriels Félines).		
Marguerite ajoute cinquante (quarante barré et		
surchargé de cinquante) cinq livres qu'elle		
s'était appropriée en servant chez le dit Barbaza		
(sic) son frère, provenant du croît de quelques		
brebis qu'elle avait en son pouvoir. Les 90 livres		
la robe et jupe (en argent) et les quarante (sic)		
cinq livres ont été remises au futur aujourd'hui.		
La futur a fait reconneissance sur tous ses hiers n		4 la 222 4 ala 4 am4

Le futur a fait reconnaissance sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Reconnaîtra le cabinet à réception.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de deux cent cinquante	
livres.	

Divers	Le futur assigne par exprès ladite constitution, estimée à deux cents livres,
	sur un ferrajal situé à Ravaille de contenance un setier et sur un champ al
	bac de l eglize d'aze

signatures	
marques	

Ref:	Date : 9/12/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Joseph	Fourtou (la mouline)	Bernard	Galinié	
	(absent)			Paule	
EPOUSE	Berthomieu	Bugarach (Lauzadel	Joseph +	Dimon	Son oncle Jean
	Anne (absente)	dal pech)		Marguerite	Dimon faisant pour
					elle, Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son oncle et parrain lui constitue		
cent trente cinq livres qui est le		
legs que lui fit son père par		
testament (Pinel à Caudiès).		
Pierre son frère promet payer au		
temps et terme porté dans le		
testament		

Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens s'en réservant la moitié tant pour lui que pour Paule Galinié sa femme. Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun et travailleront au profit de la maison. Si séparation ne pourra jouir que du quart du bien donné. Convenu qu'il reste au dit Bernard Jean deux filles et cinq garçons à établir. Il sera donné quarante livres aux garçons à leur établissement (conditions seront alors fixées) et aux filles soixante quinze livres à chacune (mêmes conditions). Les susdits légats seront pris sur la totalité du bien. Estimés les biens donnés à trois cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/12/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Pierre	Missègre	Jean +	Rivière Marie	
EPOUSE	Cros Paule	Missègre	Jean (habitant	Jean	
	(absente)		Rabanet)	Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante		
livres (quarante cinq du chef de		
son épouse et quinze du sien). La		
quelle somme a été payée au cours		
de la passation.		
Le futur a fait reconnaissance à réc	eption sur tous ses biens pour	répéter avec augment le cas
échéant	-	2
Robes bagues et joyaux resteront ac	equis à la future	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens propres de valeur quatre vingt dix livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 3/1/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Hierome	Serres	Pierre +	Courtade Marie	Benoît son frère ; son beau frère Sabineu Pierre
EPOUSE	Raynaud Geneviève	Bouisse (boudis)	Andrieu (faisant pour la fille)	Arnaud Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue soixante et quinze livres. Le tout sera remis avant la célébration du mariage.	Un cabinet bois de sapin de valeur dix livres			
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix	
livres.	

Divers	
signatures	B Monge
marques	

Ref:	Date : 18/1/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Grauby Pierre	Fougax (rdt à Arques Viviès)	Pierre	Boulue Jeanne	
EPOUSE	Raynaud Catherine	Arques	Jacques	Panis Bernarde	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue vingt				
livres payables dans deux				
ans à compter de ce jour				
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour				
répéter avec augment le cas échéant				
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue vingt livres à prendre sur ses biens	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 5/8/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cassignac Antoine	Arques	Jean Pierre	Cassignac Marie +	
EPOUSE	Boutet Marie (absente)	Arques	Jean	Bernard Jeanne	Bernard son frère

	Immoubles bétail et foncier
Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Une couverte de laine de dix livres	
deux linseuls de toile commune de	
dix huit pans chacun valant trois	
livre chacun le tout sera remis	
avant le mariage	
U d d li a	Une couverte de laine de dix livres leux linseuls de toile commune de lix huit pans chacun valant trois ivre chacun le tout sera remis

avec augment le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne son consentement	
Et le futur a déclaré n'avoir nul bien.	
	•

Divers	
LINVERS	
D11010	

signatures	Boutet
marques	

Ref:	Date : 4/10/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard François	Arques	Bernard	Bertrand Jeanne	
EPOUSE	Brunet Rose (absente)	Bugarach (vialasse)	Etienne	Bastouil Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue soixante et					
quinze livres acompte de laquelle					
il a versé trente six livres. Les 39					
livres restant seront payées sur 3					
ans à chaque fête de St Michel à					
partir de 1770					
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour					

Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse
Son père lui donne tous ses biens consistant en maison	
terres labourables et terres hermes se réservant sa vie	
durant sa maison et jardin et pour sa femme en casson dit	
fils ne veuille vivre à même pot et feu avec eux. Se réserve	
une vigne et d e pouvoir disposer de dix livres en faveur de	
qui il trouvera à propos.	
Bien évalué en « blot » à cent vingt livres.	
_	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 23/11/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Terroles (col de l'espinas)	Guilhaume +	Denjean Catherine	
EPOUSE	Boni Jeanne (absente)	Terroles	François +	Catherine	Pierre son frère fait pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son frère lui constitue le legs que lui fit son père dans					
son C M (Arques 27/1/1763) qui est de 60 livres.					
Pierre a compté 15 livres à son futur beau frère et					
promet de payer le solde dans un an.					
Cros a dit avoir reçu de Mr Labadie ancien curé de					
Terroles la somme de quarante cinq livres que le dit					
curé a donné par pure charité à la dite Jeanne.					
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses bi	ens ou placera sur	un fonds pour			
répéter avec augment le cas échéant					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Donne à la future un cabinet de dix livres	
A déclaré ses biens être de quatre vingt dix livres.	

Divers	Veut qu'en cas de prédécès la future soit logée dans sa maison qu'elle y soit
	nourrie et entretenue tant en maladie qu'en santé tenant vie viduelle

signatures	
marques	

Ref:	Date : 26/1/17 69	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rougé Jean	Sougraigne	Pierre +	Chauvet	
		(bernous)		Marie	
EPOUSE	Gau Marie	Auriac	Antoine	Caraguel	Barthélemy frère
	(absente)	(lauradieu)		Paule	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent livres qui est le legs qu'il					
lui fit dans le CM de Barthélemy Gau avec Paule					
Rougé des Bernous (9 janvier de l'année dernière).					
Son frère Barthélemy lui constitue pareille somme de					
cent livres dont il a payé 51 livres présentement et					
promet payer le solde, 49 livres, dans un an. De plus					
a déclaré le dit Gau se payer de la somme de cent					
livres reste de la constitution dotale de Paule Rougé					
épouse de Barthélemy Gau qu'il pose et assigne sur					
tous ses biens pour répéter avec augment si					
nécessaire.					
ous ses biens pour répéter avec augment si	piens ou placera sur u	un fonds pour			

Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère se désiste de la moitié des biens que Jean Rougé lui laissa dans son testament (Désarnaud Bouisse) se réservant l'autre moitié. Convenu qu'ils vivront ensemble ; convenu que son fils fera travailler la moitié réservée dont elle prendra les fruits sans rien	
payer.	

Divers	Ont déclaré tant le dit Gau que le dit Rouger se tenir quitte le dit Gau de la
	constitution dotale de Paule Rouger, le dit Rouger de la constitution dotale
	de Marie Gau sauf les 49 livres dues

signatures	Gau Barthélemy
marques	

Ref:	Date : 3/2/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Denjean Raymond	Peyrolles	Pierre	Tisseyre	Jean son frère, Jean Denjean
				Jeanne	son oncle
EPOUSE	Doutre Elisabeth	Missègre	Joseph	Delfour	Guilhaume Delfour oncle de
	(absente)			Marie	Missègre, et Jean Doutre épx
					de Rose Doutre de Luc

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue	et une veste jupe de valeur quinze	
cent cinquante livres,	livres sera remise avant le mariage	
dont soixante et quinze	_	
ont été payées au		
passage de l'acte le solde		
dans un an à compter de		
ce jour		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père et son oncle lui constituent tout leur bien se réservant la	
jouissance des trois quart tant pour eux que pour leurs épouses	
ayant convenu de vivre ensemble tant avec son dit père que son	
oncle. Si séparation ne pourra jouir que du quart du dit bien	
Il reste trois filles à établir Jeanne, Elisabeth et Françoise	
lorsqu'elles s'établiront il leur sera fait le parti de 120 livres tant	
de leur père que de leur oncle Jean Denjean	
Ont déclaré le bien donné de la valeur de cent quatre vingt livres.	
Convenu entre Pierre et Jean Denjean (père et fils) que le père	
dans son contrat avec Rose Doutre donna au fils à choisir cent	
livres ou une maison qui est aujourd'hui aux mains du fils. Le	
père considérant que le fils peut prétendre un surplus de légitime	
lui fait donation d'un petit bien fonds de la valeur de quatre vingt	
dix livres et quelques lopins sont encore ajoutés de qq livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 8/2/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rougé Jean Pierre	Sougraigne	Pierre	Denarnaud	
		(bernous)		Marianne	
EPOUSE	Chaluleau	Fourtou	Pierre +	Roques	
	Magdelaine	(mandrau)		Marianne	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que lui fit son père		
(Dénarnaud notaire) au contrat de mariage de		
sa sœur er Joseph Abadie soit soixante livres		
et deux brebis de cinq livres pièces ce qui fait		
soixante et douze livres (sic). Abadie a payé		
42 livres et les trente livres restant promet les		
payer à la prochaine fête de St Michel.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui donne tous ses biens pour en disposer après son décès, lesquels il se réserve sa vie durant avec pouvoir de vendre pour sa subsistance et entretien sans que son fils puisse l'empêcher. Le futur sera tenu de payer quatre vingt dix livres a Marianne et Marguerite ses deux sœurs à leur mariage, la moitié du legs lorsqu'elles se fianceront et l'autre moitié un an après. Jusqu'au dit temps elles seront nourries vêtues et entretenues sur son bien au profit duquel elles travailleront. Et si par cas l'une des filles ne se marie pas elle sera vêtue, nourrie et entretenue sur le bien au	l'épouse
profit duquel elle travaillera. Convenu que le futur restera avec son père et si séparation ne pourra rien exiger avant le décès de son père. Estimation des biens donnés à cent cinquante livres	

Divers	

signatures	Roger Jean Pierre
marques	

Ref:	Date : 14/4/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiqui Pierre	Missègre	Léonard	Delfour	
	(brassier)			Marguerite	
EPOUSE	Barbaza Anne (absente)	Missègre	Raymond	Gibert Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent vingt livres (60 de son chef	Promet de faire un				
60 de la mère) Pour payer la part de la mère il lui	habit de la valeur				
donne un champ semé en blé de trois carterées dont le	de 18 livres avant				
futur prendra possession dès aujourd'hui. Pour les	le mariage.				
soixante livres de son chef promet les payer sur deux					
ans dont le premier versement dans un an à compter de					
ce jour.					
Sera tenu de placer la dite somme sur un bien fonds					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir aucun bien	

Divers	Veut qu'elle soit jouissante de tous ses biens qu'il pourra acquérir et prendre
	l'augment sur iceux en gardant viduité.

signatures	P Tiqui
marques	

Ref:	Date : 11/6/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiqui Jean	Missègre	Léonard	Delfour	
	Baptiste (brassier)			Marguerite	
EPOUSE	Bataille Marie	Valmigère	François	Rocher Marie	
	(absente)				

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres payables dans un an à la fête de St Michel de septembre. Sa mère lui donne quinze livres qui seront payées le même jour.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tou échéant	s ses biens pour répéte	r avec augment le cas

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur quatre cents livres.	

Divers	Veut que sa future épouse soit jouissante d'une chambre dans sa maison
	meublée d'un lit garni de plumes coite coussin paillasse et quatre linseuls un
	poêlon, chaudron, landiers, pendant de feu, et qu'il lui soit fait de pension
	quatre setiers grain savoir deux de blé deux de seigle pris chaque année au
	sol et hyère tenant viduité. Veut qu'elle soit habillée de trois en trois ans de
	drap de pagès de valeur quinze livres

signatures	Tiqui
marques	

Ref:	Date : 28/6/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Hay Antoine	Albières	Jean +	Hourtoula	
	(brassier)			Marie +	
EPOUSE	Bascou Rose (veuve	Auriac	Jean	Arnaud Marie	Antoine Désarnaud son
	Raymond Bascou)				beau fils d'Auriac

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue quarante					
huit livres qui est la					
valeur de ses biens					
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant	-				
Robes bagues et joyaux lui demeureront acquis					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres.	

Divers	En cas de prédécès veut qu'elle soit jouissante de tous ses biens
signatures	
marques	

Ref:	Date : 7/10/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Doutre Benoît	Serres	Paulet	Saunière	Son père et son frère
				Marie	Pierre
EPOUSE	Bernard Jeanne	Arques	Jean +	Rousset	Sa mère et Mathieu
				Simone	Limouzy beau frère

1 1 1 . 1	foncier
1	
un cabinet de bois de sapin.	
tout étant le legs que lui fit son père au	
ntrat de mariage de Françoise Bernard avec	
athieu Limouzy (Arques 13/1/1765)	
• • •	
1	tout étant le legs que lui fit son père au atrat de mariage de Françoise Bernard avec

Robes bagues et joyaux lui demeureront acquis

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse
Son père lui donne soixante livres payables (à ce compris	
dix livres du chef de la mère) dans deux ans, trente dans	
un an à compter de ce jour et le solde un an après. Est	
convenu que Paulet recevra son fils et sa belle fille dans sa	
maison pour y rester et travailler de ce qu'ils pourront et y	
vivront à même pot et feu. Pourront se séparer quant ils	
voudront	

Divers	Si prédécès de l'époux fait donation de soixante livres à la future.
signatures	
marques	

Ref:	Date : 11/11/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Moulines Jean	Bouisse (St	Bonnaventure	Chauvet	Son père
	Baptiste (meunier)	Pancrace)		Marie	
EPOUSE	Rivière Catherine	Bugarach	Jean Pierre +	Olive	Jean Provensol son oncle
		(Linas)		Elisabeth	Françoise olive sa tante

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	ent Vêtements, linge et meubles Immeubles, bétail et foncier				
		Se constitue tous les biens qui lui sont advenus par			
		le décès de ses père et mère consistant en terres			
		effets et meubles de leur maison pouvant être de la			
		valeur de quatre vingt dix livres.			
Le futur f	era reconnaissance à réception	sur ses biens pour répéter avec augment le cas			
échéant	•				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous les meubles et petits effets qu'il peut avoir au moulin de St Pancrace ensemble ce qu'il peut avoir gagné& depuis qu'il est séparé de son père pouvant être de valeur de quarante huit livres. Et le futur a déclaré n'avoir d'autre biens.	

Director	
Divers	
DIVCIS	

signatures	Moulines père et fils
marques	

Ref:	Date : 18/12/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bonis Pierre	Terroles	François	Azais Catherine	
EPOUSE	Raynaud Jeanne	Peyrolles (pontils)	Jacques +	Saunière Marie	Hyacinthe frère, Barthémémy Saunière oncle

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
Se constitue cent cinquante six			
livres dont vingt quatre ont été			
remises au futur époux ; les			
cent trente quatre restant			
pourra le futur les retirer des			
mains de Hyacinthe Raynaud			
son frère			
Le futur fait reconnaissance sur ses biens, en particulier sur une maison qu'il possède à			
Terroles, pour répéter avec augment le cas échéant			
Robes bagues et joyaux lui resteront acquis			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Sera jouissante de la maison et d'un petit jardin contenant deux coups de	
	terre	

signatures	
marques	

Ref:	Date : 27/12/1770	Lieu : Arqu	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS	
EPOUX	Azais François (veuf)	Arques (perruche)	Etienne +	Espeut Catherine +	Antoine Delbourg, François Cros beaux frères	
EPOUSE	Fraisse Marguerite (vve Cros)	Valmigère				

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
		Se constitue ses biens pouvant être de la valeur de		
		quatre cents livres		
La future pose assigne reconnaît la dite somme sur ses biens pour iceux être répétés le cas de				
répétition a	venant	-		
Convenus o	jue bagues robes et joyaux reste	eront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A compté et remis à la future la somme de deux cents soixante et dix livres en pièces de cours et cent deux livres en bétail que la future a dit avoir en main Soit trois cent soixante et douze livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 3/1/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Arques	Jean Pierre +	Carla Rose	Antoine Carla, Saunière Jean oncle, Delfour Jean beau-frère. Antoine et Jean ses frères
EPOUSE	Fraiche Marianne (absente)	Arques (frau haute)	Pierre	Raynaud Marie +	Jean et Antoine Fraiche

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent cinq	Deux linseuls toile de maison	
livres (90 de son chef 15 de	Un cabinet bois de sapin	
la mère) dont soixante livres	Un habit de raze	
seront remises avant le	Lesquels effets seront remis	
mariage le solde dans un an	avant la célébration du mariage	
à compter de ce jour.	_	
Le futur fait reconnaissance s	sur ses biens pour répéter avec aug	gment le cas échéant
Robes bagues et joyaux rester		-

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
	_
Sa mère lui donne la moitié de tous ses biens consistant en biens	35 livres
fonds, cavaux, meubles et immeubles se réservant la jouissance	
de la moitié sa vie durant. Convenu qu'ils vivront ensemble et si	
ne peuvent vivre ensemble le futur ne jouira que de la moitié du	
bien donné. Sera tenu de payer de moitié les légats que sa mère	
fera à deux filles et deux garçons restant à établir	
De valeur le dit bien donne de deux cent cinquante livres.	

Divers	
signatures	Antoine et Jean Fraiche, Delfour, antoine Carla
marques	

Ref:	Date : 18/1/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fages François	Arques	Paulet	Raynaud Elisabeth	Père et mère et Jean Peyrard beau frère
EPOUSE	Carla Marianne (absente)	Arques	Antoine	Denarnaud Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne trente livres de		
son chef dont vingt quatre ont été		
payées sur l'acte et la mère lui		
constitue quatre vingt dix livres.		
Les père et mère s'engagent à		
payer soixante neuf livres (à ce		
compris les vingt quatre livres du		
père) avant le mariage et les		
cinquante et une livres restant		
dans deux ans à compter de ce		
jour		

Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux
	de l'épouse
Ses père et mère lui constituent la moitié de tous leurs biens et	
l'autre moitié à la fin de leurs jours, vivront ensemble et en	
commun et travailleront au profit de la maison. Le futur époux	
devra toper à l'établissement d'un garçon et d'une fille qu'il	
reste à établir. Se réservent l'autre moitié convenu que si venant	
à se séparer et procéder au partage le père et sa femme seront	
jouissant de la maison qu'ils habitent eux seuls. Se réservent les	
parents de pouvoir aliéner et vendre en cas de besoin sans que le	
fils puisse s'y opposer.	
Fixent les partis des enfants à établir (Catherine et Jean) à cent	
vingt livres à chacun et à Jean en plus deux brebis jeunes qui	
seront nourries sur tout le bien jusque à l'établissement.	
De valeur le bien donné de cent quatre vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 12/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Jean	Arques	Pierre	Azais Marie	P. M. & Etienne
		(trauquière)			Delbourg et Barthélemy
					Azais oncles
EPOUSE	Babou Françoise	Couiza	Jean Baptiste	Deloupy	P & Monge Benoît beau
	(absente)			Catherine	frère de la future

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Se constitue quarante cinq livres que son père promet lui payer la moitié dans un an à compter de jour le solde un an plus tard				
Le futur fera reconnaissance sur ses biens à venir ou acheter un fonds pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent vingt livres (90 de son chef 30 de sa mère) qu'il promet payer sur quatre ans le premier versement dans 1 an à compter de ce jour A déclaré n'avoir aucun bien	

signatures	
marques	

Ref:	Date : 17/4/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean (veuf)	Montjoi	Pierre	Ayraud	
				Catherine	
EPOUSE	Delbourg	Montjoi	Barthélemy	Barthès Rose	
	Marguerite (absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue	Sa mère lui donne un vieux	Sa mère lui constitue une pièce de		
trente livres que son père	coffre valant six livres	terre de contenance une séterée et de		
a présentement comptées valeur soixante livres				
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant				
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de cent vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 1/5/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Pierre	Fourtou	Etienne	Raynaud	
		(bernède haute)		Anne	
EPOUSE	Gau Claire	Auriac	Antoine	Caraguel	Père et son frère
	(absente)	(Lauradieu)		Paule	Barthélemy

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent livres				
qui est le legs fixé au contrat de				
Barthélemy (Arques) qui sera				
payé au temps et terme contenus				
dans le dit contrat				
Le futur fera reconnaissance à réc	eption sur ses biens pour répét	er avec augment le cas		

Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne et constitue soixante livres et lui donne ce qu'il a pu gagner en servant de valet pouvant être de valeur de quatre vingt dix livres. Les soixante livres promet les payer en deux ans à compter de ce jour sans intérêt moyennant ce ne pourra plus rien prétendre sur son bien.	

Divers	Convenu qu'en cas de prédécès la dite Claire puisse prendre sur les biens du
	futur époux la somme de cents livres qu'il lui donne pour les bons et
	agréables services qu'il espère recevoir de la future épouse.

signatures	Barthélemy et Antoine Gau
marques	

Ref:	Date : 6/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Joseph	Sougraigne (croutex)	Guilhaume	Bénazet Catherine	
EPOUSE	Malet Jeanne (absente)	Bains (borde nove)	Pierre	Sire Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Cent vingt livres dont soixante		
seront utilisés pour l'achat des		
habits nuptiaux bagues et joyaux		
que ledit Malet s'engage à acheter		
avant la cérémonie. Les soixante		
livres restantes seront payées		
moitié à la prochaine fête de St		
Michel de septembre et l'autre		
moitié un an plus tard.		

Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse
Le père lui fait donation de la moitié de ses biens qu'il se	
réserve sa vie durant comme aussi se réserve l'autre moitié	
pour faire parti à un garçon et deux filles qu'il lui reste à	
établir. Et lorsqu'il aura fait les partis (trente livres à	
chacun) tout le reste appartiendra à son dit fils. Convenu	
qu'ils vivront ensemble avec son père et le reste de la	
famille jusque à leur établissement et travailleront au profit	
de la maison. Est convenu que Catherine Benézeth mère	
du futur sera jouissante de la moitié du bien donné à son	
dit fils au cas où ne puisse vivre ensemble avec sa mère.	
Evalué le bien donné à deux cent cinquante livres.	
Convenu qu'au cas le dit Joseph voulut se séparer de ses	
père et mère il ne pourra jouir du bien donné que pour la	
valeur de cent livres. De plus convenu que s'il y avait un	
des dits enfants qui devint infirme il sera nourri et	
entretenu sur tout le dit bien donné.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 23/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bédos Pierre	Clermont (métairie	Etienne	Raynaud	
	(brassier)	d'en sivade)		Marie	
EPOUSE	Lacube Catherine	Clermont	Pierre	Joulia Jeanne	
	(absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui donne cent cinquante					
livres (100 de son chef 50 de sa					
mère) payables moitié le 8					
septembre de l'année prochaine et					
l'autre moitié a dit l'avoir reçue					
avant la passation du présent. Et le					
solde dans un an					
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens vivant ensemble et en commun. En cas de séparation le père se réserve la moitié du dit bien pour lui et sa femme. Restent une fille, Jeanne, et un garçon Jean a établir il leur sera le fait le parti à chacun de cent livres en attendant travailleront au profit de la maison. Estimation des biens à deux cents livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 23/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Terrade Antoine	Auriav (la	Guillaume	Galinié	
	(brassier)	grave)		Marguerite +	
EPOUSE	Bernède Marianne	Lairière	Alexis	Biscans	
				Marguerite +	

ce à réception sur ses biens pou

Le futur a fait reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant (en fera autant à réception des quinze livres restantes)

** `	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens à condition de rester avec lui e t de travailler au profit de la maison. S'il se sépare il ne pourra jouir que de la moitié du bien donné. Convenu que le future paiera de moitié dettes et légats qu'il pourrait y avoir (ou de vendre du dit bien pour payer) Estimation du bien donné à cent vingt livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 26/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Moulines Antoine (brassier)	Auriac (la grave)	Jean Pierre	Bilart Anne	
EPOUSE	Cournanel Claire (absente)	Auriac (la grave)	Simon +	Jean Paule	

DOT FAI	DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	gent Vêtements, linge et meubles Immeubles, bétail et foncier				
		Sa mère lui constitue tous les biens à elle advenue			
	par le décès de Simon Cournanel père de la future				
		pour en jouir et disposer dès aujourd'hui pouvant			
		être le dit bien de cent vingt livres.			
Lorsque le	Lorsque le futur rapportera la somme sur les biens de la future celle ci en fera reconnaissance				
sur ses biens.					
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent trente cinq livres qui est le legs que lui fit son père au contrat de Jean son frère (Désarnaud 28/1/1762). Antoine pourra se faire payer par son dit frère comme il est dit dans le contrat de ce dernier. Le père a dit qu'il n'avait rien à prétendre sur ce que son fils pouvait avoir gagné en servant de valet.	

Divers	Le futur donne cent livres à la future en cas de prédécès

signatures	Moulines Jean Pierre
marques	

Ref:	Date : 1/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Jacques	Terroles	Joseph +	Raynaud	
				Anne	
EPOUSE	Denjean Marianne	Peyrolles	Pierre	Saunière	Antoine Saunière
	(absente)			Marianne	oncle

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres qui est		
le legs qu'il lui fit dans le contrat de mariage		
de Raymond son fils (3/2/1770) Soixante		
livres seront payées avant le mariage, le solde		
sur deux ans dont le premier de 30 livres à la		
toussaint prochaine.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur se	es biens pour répéter av	vec augment le cas
échéant	• •	-
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la fu	ture	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante	
livres	

l — .	
Divore	
LIJIVers	
221010	

signatures	A Raynaud
marques	

Ref:	Date : 7/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Triquoire Pierre	Le Bézu (les	Guillaume+	Beit Jeanne +	
	(brassier)	triquoires)			
EPOUSE	Fouet Elisabeth	Sougraigne	Jean +	Jammet Marie	Antoine son frère
		(clamencis)		+	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue	Huit cannes toile valant trente sols la canne	
soixante	Une couverte laine de valeur quinze livres	
livres dont 36	Un coussin sans plume valant trois livres	
sont payées	Une veste et jupe cadis de treize livres	
sur le champ	(le tout est le legs que lui fit son feu père au CM	
et 24 sur deux	de son frère Antoine –Désarnaud notaire à	
ans à compter	Bouisse)	
de ce jour	les cas dotaux seront remis avant le mariage	
Le futur fera r	econnaissance à réception sur ses biens pour répéte	er avec augment le cas
échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante	
livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 8/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Devèze Jean	Bouisse	Louis +	Maury Rose	M. Maury Jean oncle
EPOUSE	Casse Jeanne Marie (absente)	Bouisse	Raymond	Maury Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Lui constitue cent vingt livres	Une armoire valant 18 livres	
savoir 90 livres (dont 15 du chef	Une jupe drap de pagès de	
de la mère) en argent dont	valeur douze livres	
soixante payées sur le champ et		
les trente restant sur trois ans à		
compter de ce jour		
Le futur fera reconnaissance à ré-	ception sur ses biens pour répét	er avec augment le cas
échéant		•

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue les biens à lui advenus par le décès de son père, sa mère étant jouissante d'une moitié. Convenu qu'ils vivront ensemble. Sa mère lui fait donation de soixante livres en cas de séparation Estimés les dits biens du futur époux à deux cents livres Convenus que s'ils ne puissent vivre avec sa dite mère ils	
seront logés dans la maison du côté de midi.	

Divers	Si prédécès de l'époux sera fait donation de soixante livres à la veuve qui	
	sera logée dans la maison du défunt gardant viduité.	

signatures	Devèze et Jean Maurin
marques	

Ref:	Date : 9/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Mans Etienne	Arques	Joseph	Barbaza	
				Catherine	
EPOUSE	Rougé Marie Rose	Sougraigne	André	Mounié Marie	Son beau frère
		(bernous)			Jean Barbaza

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
300 livres qui seront		
payées par Jean Barbaza		
son beau-frère à la		
prochaine fête de		
Toussaint		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de ses biens, fons et cavaux avec conditon qu'ils vivront ensemble et en commun leur vie durant le père se réserve le reste de ses biens pour l'établissement d'un garçon et trois filles »	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 4/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Pech Joseph	Bouisse	Jean	Arié Marie	
EPOUSE	Arquié Catherine	Albières	Jean	Vidal	
				Magdelaine +	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent quatre vingt livres dont 48 seront payées avant le mariage et le solde sur quatre ans	Un cabinet (armoire) de valeur de douze livres Une veste et jupe de valeur de douze livres Seront remis avant le mariage			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue trente livres (payables en trois ans à compter de ce jour) et une pièce de terre à la « coume d'oulière » contenant deux séterées de valeur de douze livres dont il peut prendre possession aujourd'hui. Le père déclare n'avoir rien à prétendre sur les terres que son fils a défrichées comme étant de nulle valeur.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 12/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Belot Etienne	Sougraigne (lauzadel)	Jean	Cros Marie	
EPOUSE	Chaluleau Jeanne (absente)	Fourtou (bernède)	Raymond	Audouy Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	•	•

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	PARTIES ONT DECLARE N AVOIR AUCUN BIEN
signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/11/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Busquet Antoine (meunier à Rieux)	Serviès en Val	Pierre	Maury Rose	
EPOUSE	Bataille Barthélemie (vve Mans)		Jean (+)	Maure Jeanne	François son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens fonds pouvant être de la valeur de 300 livres et ses effets mobiliers de 40 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue tous ses biens pouvant être de pareille valeur	
•	

Divers	Donation réciproque de l'un des époux à l'autre en cas de prédécès, veut
	d'autre le futur que la future soit jouissante de tous ses biens tant restant que
	constitués.
	Après leur décès les biens iront aux héritiers du dit Busquet

signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/11/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière André	Bugarach (linas)	Louis +	Amiel Simone	
EPOUSE	Cathala Louise	Monferran	Jean +	Deloupy Marie	Antoine Raynaud, Pierre Rousset beaux frères ; Jean Pierre son frère

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui fait le legs que lui fit son père dans		
le CM de Jean Pierre son frère (Siau Espéraza		
11/2/1754) qui est de cent livres et comme il est		
dit dans le dit contrat que son dit fils pourra		
augmenter ledit legs de vingt livres le dit Jean		
Pierre l'augmente de cinquante livres. Soixante		
livres seront payées avant la célébration du		
mariage, et les quatre vingt dix livres restant dans		
trois ans à compter de ce jour dont le premier		
sera à la fête de N D d'août.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses bi	iens pour répéter avec	augment le cas
échéant	1 1	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur ses biens être de la valeur de 150 livres	

Divers	Si prédécès de l'époux la future sera jouissante de son bien gardant viduité.
signatures	
marques	

Ref:	Date : 15/12/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel André	Alet	Jean +	Cuguillère	
	Salvy			Marie +	
EPOUSE	Doutre Marguerite	Serres	Henri		
	(veuve)				

DOT FA	DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
		Se constitue le tiers des biens à elle donnés			
		dans son C M avec son premier mari feu Pierre			
		Tiqui (Désarnaud Bouisse) estimés dans le dit			
		contrat à cent quarante livres.			
La futur	La future reconnaîtra à réception les apports de son futur époux.				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur s'oblige à rapporter sur les biens de la future la somme de cent trente deux livres. A compte de laquelle somme Pierre Maurel frère du futur a payé quarante cinq livres et les quatre vingt sept livres restantes promet et s'oblige les rapporter à sa future épouse.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 6/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Philippe (cordonnier)	Serres	Pierre +	Courtade Marie	Ses frères Benoît et Jérôme
EPOUSE	Olive Elisabeth (veuve)	Bugarach (les capitaines)	André	Rivière Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que son père lui fit avec Gaubert Augustin son défunt mari (Désarnaud) qui était		
de quatre vingt livres.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur	
_	

Divers	Si prédécès de l'époux veut que l'épouse soit jouissante de son bien
signatures	
marques	

Ref:	Date : 25/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean Pierre	Arques	Jean	Carla	M. Jean et Antoine frères, J. J
			Pierre +	Rose	Delfour beau frère
EPOUSE	Rocher Catherine	Arques	Jean +	Saunière	Etienne frère, Barthélémy
				Anne	Rocher, Etienne Bernu, Louis
					Azais oncles

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
La mère constitue cent cinq livres (60 du chef	De plus lui donne :			
du père 45 du sien).	Une paillasse toile			
A compte de laquelle somme elle a versé 60	commune			
livres	Une couverture de			
De plus convenu que Jean et Jean Pierre Cros	moyenne sorte			
seront tenus de payer à Thomas, Catherine et	Quatre linseuls			
Marianne leur frère et sœurs la somme de deux	Un traversin garni de			
cents livres à un chacun qui sera prise sur la	plumes			
totalité du bien	Seront remis avant le			
	mariage			

Le futur fera reconnaissance des soixante livres sur ses biens (en fera autant à réception des 45 restantes) pour répéter avec augment le cas échéant.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue tous ses biens réservés dans le CM de Jean Cros son fils aîné (Arques) desquels biens elle se réserve la jouissance de la moitié d'iceux. Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun mère commune et que ne pouvant vivre ensemble le bien sera partagé par moitié avec son dit frère étant convenu que la mère aura la jouissance de la moitié des biens de l'un comme de l'autre, y compris meubles et cavaux. Biens du futur époux estimés à deux cents livres	Trente livres

Divers	
Divers	

signatures	Roché Etienne, B. Roché, Bernu et Delfour.
marques	

Ref:	Date : 27/1/1773	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Antoine	Serviès en Val	Pierre	Auriol	
	(brassier)			Marianne	
EPOUSE	Cambriels	Bouisse	Jean Paul	Maury Jeanne	
	Marguerite				

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue sept cents livres (400 de				
son chef et 300 de la mère). Cent livres ont été				
payées devant notaire et le solde sur quatre ans				
dont le premier versement dans un an à compter				
de ce jour				
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant	_			
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui donne ses biens à l'exception de la métairie de la besolle	
ou la belle et terres en dépendant, se réserve en outre la quatrième	
partie du bétail à laine ou des chèvres et une paire de mules (le fils	
choisira des deux pères que possède le père celle qui lui conviendra)	
et aussi se réserve une maison acquise de Busquet. Les réserves sont	
faites pour établir son fils cadet Pierre.	
Convenu qu'ils vivront ensemble et si ne pouvaient le père se réserve	
la quatrième partie des fruits des biens donnés.	
Convenu aussi qu'au cas ou Auriol Marianne mère du futur ne veuille	
vivre avec il sera tenu de lui faire de pension quatre setiers de blé tous	
les ans après le décès du père.	
Les réserves faites pour le cadet resteront au futur époux jusqu'à	
l'établissement de son frère. Si le cadet décède le bien appartiendra au	
futur.	
Le futur sera tenu de payer à Marie, Catherine, Magdelaine et	
Elisabeth trois cent soixante et quinze livres à une chacune à leur	
établissement ou à vingt cinq ans ; jusqu'au dit temps seront tenues de	
travailler au profit du dit bien et vêtues et entretenues sur celui-ci.	
Les bien donné est estimé à neuf cents livres	

Divers	En cas de prédécès de l'époux la future sera jouissante de son bien gardant
	viduité.

signatures	Cambriels père, Delbourg futur époux
marques	

Ref:	Date : 29/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Joseph	Bouisse (gélis)	Jean +	Pech Marie	Noël Pech oncle
EPOUSE	Barbaza Marie	Valmigère	Bernard +	Laborie	M. Etienne son frère
				Guilhaumette	habitant Villardebelle

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
Se constitue cent livres et un cabinet de valeur dix livres,			
laquelle somme et cabinet elle s'est appropriée en servant			
pendant environ vingt ans du consentement de sa mère,			
laquelle somme elle a dit avoir en main partie en bétail à			
laine du nombre de quatre, partie en grain et argent que			
ledit Delbourg a dit avoir en main			
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter av	ec augment le cas écl	héant	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré ses biens être de la valeur de deux cents livres	
Divers	

signatures	
marques	

Ref:	Date : 19/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Pierre	Bouisse	Jean +	Rivière	
	(brassier)	(sauzède)		Catherine	
EPOUSE	Cros Marie	Bouisse	Jean +	Pech	
		(Ravaille)		Marguerite	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui fait le legs que feu		
Jean Cros son père lui fit dans le		
contrat de mariage de Marie		
Cros sa sœur avec Antoine		
Delbourg lequel legs est de		
soixante livres		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur se constitue pareille somme de soixante livres	
	•

Divers	En cas de prédécès donation de l'un à l'autre
signatures	
marques	

Ref:	Date : 28/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Germain	Bugarach (la	Joseph +	Jeanne Germa	
		ilhe)		Baruteau +	
EPOUSE	Rouger Jeanne	Sougraigne	Antoine (+)	Caverivière	Abadie Philippe
	Marie	(bernous)		Magdelaine	son beau-frère

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Se fait le legs que feu son père lui fit dans le contrat de mariage de sa sœur Marianne avec Philippe Abadie (31/10/1758) lequel legs était de cent cinquante livres. Le tout a été payé par le dit Abadie qui a ajouté vingt livres pour supplément de légitime.	Plus deux linseuls et une couverte de laine			
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux demeureront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de deux cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 16/10/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros François	Bouisse	Jean +	Barbaza	
	(laboureur)	(ravaille)		Marie	
EPOUSE	Barbaza	Bouisse	Jean Baptiste +	Amiel Jeanne	
	Marguerite	(bourguets)			

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue tous les biens qui lui ont été cédés aujourd'hui		
par Bernard son frère au moyen de quatre cents livres et sous		
les conditions passées devant nous notaire avant le présent à		
la charge par le dit Cros de remplir les obligations clauses et		
conditions du dit contrat de cession, de plus convenu que les		
biens constitués demeureront néanmoins dotaux en faveur de		
la future épouse dont l'augment dotal demeurera fixé à la		
somme de trois cents livres dont la future épouse percevra		
les intérêts pendant sa vie le cas échéant. De plus le dit Cros		
a remis à la future la somme de six cents livres en grains		
(avoine seigle paumelle) bêtes à laine et bétail à corne gros.		
Convenu qu'elle a deux frères à Pierre elle sera tenu de lui		
bailler et garder deux brebis et à Joseph une le croît en		
provenant le dit Cros sera tenu de le garder jusqu'à un		
nombre de cinq tant qu'ils resteront à la maison.		
Si Bernard Barbaza devient infirme les futurs époux seront		
tenus de le nourrir et entretenir sa vie durant en rapportant à		
la maison ce qu'il a reçu d'eux		
La future pose et reconnaît sur ses biens la dite somme.		
Robes bagues et joyaux lui resteront acquis en cas de prédécè	s du futur	

Apport (ou e	stimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse	
D:	Co fort donation do tous loves hims		
Divers	Se font donation de tous leurs biens	au dernier survivant	
signatures			

Ref:	Date : 17/10/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Pierre	Bouisse	Bernard +	Barbaza	
		(bourguets)		Marguerite	
EPOUSE	Barbaza Jeanne	Bouisse	Jean	Fraiche	P Pech Jacques
	Marie (absente)			Marianne	beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue trois	Un cabinet de dix livres sera			
cents livres dont 200 seront	remis avant le mariage			
payées avant la célébration du	Sera tenu aussi de lui acheter			
mariage. Le solde un an après.	avant le mariage un habit de			
_	la valeur de dix huit livres.			
La quelle somme sera reconnue sur le quart donné				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne le quart de ses biens dont elle se réserve	
la jouissance.	
Etant de la valeur le bien donné de trois cents livres.	
Liant de la valeur le bien donne de trois cents rivres.	<u> </u>

Divers	

signatures	Raynaud Pierre
marques	

Ref:	Date : 7/4/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Pierre	Bouisse			
EPOUSE	Raynaud	Bouisse	Pierre +	Delbourg	
	Marianne			Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue 30 livres qui					
est le legs que lui fit son					
père (Désarnaud Bouisse)					
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant					
Robes bagues et joyaux demeureront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens de valeur 90 livres	

Divers	Se font donation réciproque de leurs biens
signatures	
marques	

Ref:	Date : 19/5/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Antoine	Albières	Jean	Alquié	
				Marguerite +	
EPOUSE	Deloupy	Monferran	Pierre +	Raynaud	Raynaud Pierre, Deloupy
	Marguerite			Elisabeth	Bernard ses oncles

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
		Sa mère lui constitue tous ses biens se réservant la		
		moitié. Convenu que les futurs vivront avec elle et		
		Marie et Jeanne Deloupy ses filles et à leur		
		établissement le futur sera tenu de leur payer la dot		
		prévu dans le testament du père (Désarnaud Bouisse il		
		y a 15 ans). Si Marie ne peut vivre avec son beau-		
		frère, elle sera vêtue nourrie et entretenue sur son bien		
		en travaillant de ce qu'elle pourra		
		Biens évalués à cent livres		
Robes b	agues et joyaux demeureront a	acquis à la future		

ouse

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 28/5/1773	Lieu : Arques				
3E7634	NOM	ORIGINE PERE MERE PRESENTS				
EPOUX	Raynaud Raymond	Bouisse	François +	Azais		
	(brassier) vf			Françoise +		
EPOUSE	Francès Catherine	Auriac	Joseph +	Auriol Anne	Pierre son frère	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son frère lui constitue trente livres				
pour les droits et prétentions				
qu'elle pourrait avoir sur les droits				
de son feu père dont quinze sont				
payées sur l'acte et le solde à la				
fête de St Gérard du mois				
d'octobre prochain				
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant	1	_		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur.	

Divers La future sera jouissante de tous les biens gardant viduité		
signatures		
marques		

Ref:	Date : 30/10/1773	Lieu : Arques				
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS	
EPOUX	Tisseyre Jean	Sougraigne	Pierre	Belot		
	Pierre	(Bernous)		Marie		
EPOUSE	Monge Catherine	Arques	Etienne +	Rocher	Etienne Bernu parastre,	
				Marie	Antoine Bilhard, Barthélémy	
					Rocher oncles	

DOT F	DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et	Immeubles, bétail et foncier			
	meubles				
	Deux draps de lits	Se constitue en dot les biens à elle parvenus par le décès ab			
	toile commune de	intestat de son père Etienne Monge que partis ont estimés être de			
	valeur six livres	valeur de neuf cents livres. Ils seront et demeureront dotaux à lad			
		future épouse. Le futur viendra cohabiter avec elle dans sa			
		maison Marie Rocher mère de la future lui constitue pour servir			
		de légitime lui donne vingt quatre livres qui ont été comptés sur			
		l'acte. Et ne pourra plus rien demander			
		· •			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens dont il pourra prendre	
possession d'un quart le jour même, l'autre quart au décès de ses	
père et mère. Devra participer au paiement des dettes. Comme les	
biens de Catherine Monge et ceux de sa sœur Marianne se trouvent	
hypothéqués d'un côté en faveur de Pierre Gaches meunier au	
moulin de Caunettes épx de Françoise Monge sœur de feu Etienne	
leur père et d'autre part en faveur de Jean Carla de Villardebelle en	
raison d'avance de fournitures par lui faites Tisseyre père promet	
payer l'un comme l'autre des créanciers ce faisant il fait et demeure	
subrogé aux hypothèques des dits Gaches et Carla les quelles	
créances peuvent être de huit cents livres dont il Et à faire payer	
sur les biens de la future	
Estimation des biens donnés au futur à deux cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 27/12/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Bernard	Peyrolles (pontils)	Pierre	Rousset Claire	
EPOUSE	Lacroux Anne	Peyrolles (pontils)	Jacques +	Guichou Anne	Etienne Tisseyre son beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE	T	I		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Se constitue le legs que lui fit feu				
son père dans son testament				
(Arques) qui est de quarante cinq				
livres et une brebis de valeur				
quatre livres que le futur se fera				
payer au temps et terme contenu				
au dit testament				
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant				
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne une pièce de terre aux pontils à « pique d'en gaite » confrontant de cers le req del berger contenant trois séterées et deux carterées. Si la dite pièce ne lui convient pas il lui sera loisible de la laisser et recevra quatre vingt dix livres à quoi ils ont convenu dans l'espace de quatre années à compter des épousailles	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 8/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Etienne	Bugarach (linas)	Etienne +	Chauvet	Enric Rivière
				Marianne +	grand père
EPOUSE	Cros Marie Jeanne	Valmigère	François	Valmigère	
	(absente)			Marguerite	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue soixante				
et dix huit livres (dix huit de son				
chef soixante de sa femme) dont				
36 livres ont été payées le solde				
à la prochaine fête de St Michel				
de septembre.				
Le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant				
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son grand père lui fait le legs que son père lui fit dans son testament (Gap Couiza) pouvant être de 120 livres. Le futur vivra à même pot et feu avec son grand père travaillant au profit de la maison	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 23/3/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Pierre	Bains (Bézis)	Jean Pierre +	Rousset Anne	M Antoine frère
EPOUSE	Maury Jeanne	Bains (Bézis)	Jean (faisant	Azais Marthe	
			pour la fille)		

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui donne soixante et				
quinze livres payables par				
moitié le premier versement				
dans un an à compter de ce				
jour				
Le futur fera reconnaissance su	ir ses biens pour répéter avec a	ugment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 12/4/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Olive Henri	Bugarach	Andrieu	Rivière Marie	Provensol cousin
	(brassier)	(capitaines)			de St Pancrace
EPOUSE	Gibert Marie	Missègre	Raymond +	Azais	Gibert Jean
	(vve)			Marianne	cousin

DOT FAITE A LA FUTURE			
t Vêtements, linge et meubles Immeubles, bétail et foncier			
	Se constitue ses biens de la valeur de cent quarante livres comme furent évalués au C M de feu Captier son défunt mari.		
-	Vêtements, linge et meubles		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens présents et à venir qu'il a dit être de	
la valeur de ceux de la future.	

Divers	La future sera jouissante sa vie durant gardant viduité. Le futur sera aussi
	jouissant avec possibilité de vendre et engager en cas de besoin.

signatures	Olive Enric, Prouvensol, Gibert Jean
marques	

Ref:	Date : 14/4/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Jean	Fourtou	Pierre +	Roques	Boni Jean beau-
	Noël	(mandrau)		Marianne	frère
EPOUSE	Cube	Fourtou	Jean Baptiste +	Mas Rose (en	
	Guilhalmette			fait Jammet)	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
	,	,	
Apport (ou	estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse	
		repouse	
Divers	ONT DECLARE PARTIES N AV		

marques

Ref:	Date : 15/5/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sivade François	Missègre	Clément	Boutou	
	(brassier)			Jeanne +	
EPOUSE	Constans Jeanne	Missègre	François	Delfour	
	(absente)			Marie+	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue		Douze brebis de quatre livre		
cent livres que son fils		chacune seront remises avant		
aîné s'engage payer.		le mariage.		
Le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant				
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future.				

épouse
-

signatures	F Sibade (malgré la note parties ont dit ne savoir)
marques	

Ref:	Date : 1/6/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Pech Joseph	Bouisse (font de	Jean +	Barbaza	Jean son frère
	(brassier)	razouls)		Jeanne +	
EPOUSE	Saunière Marie	Cassaigne	Jean Pierre	Saunière	
	(absente)			Anne	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Son père lui constitue la quatrième partie de ses biens
		et les trois quart restant à la fin de ses jours et de sa
		mère s'en réservant la jouissance (avec faculté de
		vendre). Lorsque Françoise sa fille se mariera il lui
		sera baillé 150 livres prises sur totalité du bien donné
		Vivront ensemble et travailleront au profit de la
		maison. Ne pouvant vivre ensemble le futur et son
		épouse ne pourront jouir que le quart du bien donné
		Biens estimés à deux cent quatre vingt livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
S'oblige de rapporter sur le bien de la future trois cent soixante livres dont deux cent cinquante livres ont été versées en acompte (argent, bétail à laine). Le solde sera remis à la fête de Toussaint prochaine	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 1/11/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Louis	Arques	Philippe+	Barrière	Raymond frère
	(brassier)	(perruche)		Jeanne	
EPOUSE	Azais Marianne	Arques	Antoine	Cassignac	
				Françoise +	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Ne fait nulle donation que son				
consentement convenu que les				
futurs vivront avec leur beau-père				

1 6	pouse
Sa mère lui donne six livres payables dans un an. Le futur a déclaré n'avoir d'autre bien	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 15/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière Pierre	Peyrolles	Antoine	Gibert Guilhaumette	Doutre Paulet oncle
EPOUSE	Maury Marie (son père faisant pour elle)	Peyrolles	Jean Baptiste	Azais Rose +	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent vingt					
livres (80 de son chef 40 de sa					
mère) convenus qu'ils vivront					
ensemble et en commun et					
travailleront tous au profit de la					
maison. Si séparation ne pourra					
retirer que les 120 livres données à					
la future.					
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne un couvert en soutouil de contenance de six cannes au dit Peyrolles plus une pièce de terre champ et vigne « al coutieu des majestés » de contenance deux séterées sa mère lui donne une pièce de terre à las	
« violles » de six carterées plus un ferrajal au dessus de la fontaine d'un coup et demi de terre, plus un chmp al cazal d'une carterée.	
Les dites pièces sont à la disposition du futur Bien évalué à cent vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 24/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vayre Jean Antoine (boulanger)	Chalabre (rdt à Caudiès)	Raymond	Bourdilh Marie	Vayre Barthélémy oncle curé de Lanet
EPOUSE	Bertrand Anne (père faisant pour elle et promet lui faire agréér)	Rdt à Arques	Jean (meunier)	Anguille Marie	Jean et Pierre frères

TT 11 .1 1 1 1 1					
Un cabinet bois de sapin de					
valeur 15 livres que le futur a					
déjà reçu					
•					
Le futur pose assigne et reconnaît la somme et le cabinet sur tous ses biens en faveur de la					
(déjà reçu				

,	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses parents lui font donation de quatre cents livres qui lui ont été remises	

Divorc	
LIJIVECS	
DIVOID	

signatures	Vayre futur épx et son oncle Bertrand (3 signatures) Ormières
marques	

Ref:	Date : 26/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bot Jean	Luc sur Aude	Pierre +	Lauzière	
				Jeanne	
EPOUSE	Rouger Marianne	Sougraigne	Pierre+	Denarnaud	Son frère Jean
		(Bernous)		Marianne	Pierre

DOT FAITE A LA FUTURE						
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier				
Son frère lui fait le legs que son		Plus trois brebis de valeur				
père lui fit dans le CM de Jean		cinq livres chacune				
Pierre (8/2/1770 Arques) qui est						
de quatre vingt dix livres payables						
par moitié c'est à dire 45 de jour						
en jour et le solde dans un an						
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas						

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a dit ses biens être de la valeur de deux cents	
livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 31/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Deloupy Celse	Bains	Bernard +	Cathala Marie	Jean frère, Jean Pierre
	(brassier)				Cathala oncle
EPOUSE	Raynaud Paule	Terroles	Joseph +	Raynaud	Atoine et Jacques ses
			_	Anne +	frères

DOT FA	ITE A LA FUTURE	
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	En outre son frère lui donne un	Se constitue les biens a elle advenus par le
	cabinet bois de sapin, un veste jupe	décès de ses parents biens qu'elle cède à son
	ras de maroc, et un tablier le tout	frère Antoine pour la somme de cent vingt
	évalué vingt livres et quatre cannes	livres (95 représentant la part du père 25
	de toile de maison évaluée quarante	celle de la mère).
	sous la canne, un capusson de valeur	Trente livres sont payées au passage de
	de six livres	l'acte ; le solde sera payé sur deux ans à la
	Le tout sera remis avant le mariage	fête de St Michel de septembre.
A récept	tion le futur fera reconnaissance sur ses	biens pour répéter avec augment le cas
échéant		
Robes ba	igues et joyaux resteront acquis à la futu	ire

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Rien sur les biens de l'époux	

Divers	

signatures	Antoine Raynaud
marques	

Ref:	Date : 27/2/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bousgarbiès	Bugarach	François +	Burgat	
	François (veuf)			Marianne	
EPOUSE	Valmigère Anne	Rdt à Bugarach	Pierre		Son père
	(veuve)				

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
		Se constitue ses biens en quo	
		que consistent et où qu'ils	
		puissent se trouver avec	
		pouvoir de les retirer des	
		mains de ceux qui les	
		possèdent. Estimés à cent	
		quatre vingt livres	
A réception le fu	tur fera reconnaissance sur ses biens pour	répéter avec augment le cas	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens être de pareille valeur	
	·

Divers	Si prédécès de l'époux veut qu'elle soit jouissante de la maison qu'il possède à
	Bugarach gardant viduité. De plus lui fait donation de la somme de soixante
	livres à prendre sur ses biens les plus solides.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 14/7/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbouix	Rdt à Bugarach	Philippe +	Ramel	
	Dominique Marie			Catherine +	
EPOUSE	Barthe Françoise	Bugarach	Joseph +	Rolland Anne +	Son frère

Argent	Vêtements, linge et	Immeubles, bétail et foncier		
	meubles			
		Se constitue trois mille livres somme à elle constituée par feu		
		Joseph Barthe son père lors du contrat de son frère (Cambriels		
		Tuchan) En paiement de cette somme le dit Barthe de Lanet son		
		frère lui baille tout le bien fonds qu'il possède au lieu de		
		Bugarach consistant en champs terres cultes et incultes telles		
		que son fermier les jouit avec les cavaux que se même fermier y		
		avait.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	note marginale : lesquels biens seront et demeureront dotaux à la fiancée et
	pouvant être aliénés par le futur époux.

signatures	Barthe de Lanet, Françoise Barthe, Delbouix
marques	

Ref:	Date : 2/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Coudié Pierre (brassier)	Cubieres	Jean	Bénazet Marie +	
EPOUSE	Fages Catherine	Arques	Paulet	Raynaud Elisabeth	François frère, Jean Peyrard beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent vingt					
livres acompte de laquelle il a					
payé 90 livres, le solde sera payé					
sur deux ans à compter du dit					
jour.					
A réception le futur fera reconna	issance sur ses biens pour répe	éter avec augment le cas			
échéant		-			
Robes bagues et joyaux seront acc	quis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse
Son père lui donne tous ses biens. Présentement un tiers et	
le reste dont il se réserve la jouissance à son décès et celui	
de son épouse Conte Magdelaine	
Reste une fille à établir ils lui feront le parti de cent vingt	
livres à son établissement ou à vingt cinq ans, si elle ne se	
marie pas veut qu'elle soit nourrie vêtue et entretenue sur	
son bien travaillant de ce qu'elle pourra au profit de la	
maison. Le futur vivra avec son père si séparation ne jouira	
que du tiers donné.	
Biens évalués à deux cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 9/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel Jean	Peyrolles	Pierre +	Azais	
	Bernard			Catherine	
EPOUSE	Caverivière	Arques	Jean	Tiffou Marie	
	Jeanne (absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent					
cinquante livres qui est le legs					
qu'il lui fit au contrat de Pierre					
Caverivière frère de la future					
épouse					
A réception le futur fera reconna	issance sur ses biens pour répa	éter avec augment le cas			
échéant	_	-			
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens de la valeur de cent quatre vingt dix livres	

Divers	Divers Fait donation de soixante livres en cas de prédécès		
signatures			
marques			

Ref:	Date : 26/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vidal Jean	Missègre	Jean +	Rivière	
	(brassier)			Marguerite +	
EPOUSE	Delfour Françoise	Missègre	Jean Pierre	Raynaud	
	(absente)			Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue trois cents					
livres (260 de son chef 40 de sa					
mère) payables en trois fois à la					
prochaine fête de Toussaint cent					
cinquante livres et aux deux					
suivantes soixante et quinze.					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant					
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de trois cents livres	

Divers	
211015	

signatures	Delfour
marques	

Ref:	Date : 5/2/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gaillard Jean	Arques	Pierre	Vidal Philippe	P & M
EPOUSE	Monge Bernarde	Arques	Louis	Bernard	
	(absente)			Catherine	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent vingt				
livres acompte de laquelle				
somme il s'engage à payer celle				
de quarante cinq en argent grain				
ou nipes avant le mariage. Le				
solde en deux ans				
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant		_		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue la moitié de ses biens desquels elle se	_
réserve la jouissance de la moitié avec faculté de vendre en	
cas de besoin. Vivront ensemble et en commun et	
travailleront au profit du dit bien. Et ne pourront procéder	
au partage du bien qu'après la mort de la dite Vidal.	
Le bien est évalué à la somme de cent cinquante livres.	
En cas de séparation le futur époux ne pourra jouir que du	
quart des biens et qu'il ne topera que pour le quart à	
l'établissement des enfants à établir.	

Divers	L Monge, Gaillard		
signatures			
marques			

Ref:	Date : 10/12/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Poudou Paul	Villetritouls	Pierre	Bédos Marie	
EPOUSE	Gout Marie	La Caunette	Jean	Gibert Anne	
	(absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE						
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier				
Son père lui constitue soixante						
livres dont quarante deux ont été						
versées en acompte le solde dans	versées en acompte le solde dans					
un an à compter du jour de						
l'acte.						
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas						
échéant						
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future						

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père ne lui fait aucune constitution ce n'est seulement que le consentement qu'il lui donne pour se marier	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/12/1775	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cambriels Jean	Bouisse	Jean Paul +	Maury Jeanne	Ses frères Antoine et Etienne
EPOUSE	Pech Marie	Bouisse	Jean +	Bonnefoux Jeanne	Jean et Claire ses frère et sœur

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quatre cents livres		
que le futur a déclaré avoir		
reçu avant le présent en argent		
et pièces de cours.		
A réception le futur a fait recor	nnaissance sur ses biens pour rép	péter avec augment le cas
échéant		
Robes bagues et joyaux seront a	acquis à la future	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens peuvent être de valeur de cinq cents	
livres.	

Divers	A été convenu entre les dits Cambriels Jean et Antoine que Antoine doit payer
	à sont frère Jean « la somme de cinq cents livres scavoir deux cents livres aux
	festes de paques prochaines et trois cents deux ans après – 150 livres par
	année- et moyennant la susdite somme le dit Jean cède quite et déclare à son
	dit frère. Anthoine tous et chacuns les droits qu'il peut avoir sur les biens de
	feu Jean Paul Cambriels leur père.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 30/4/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sérié Jean Louis	Villardebelle	Louis		
EPOUSE	Laffon Jeanne	Villardebelle	Jean Antoine	Gaches Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent	Sera tenu de donner robes bagues	
livres et paye au futur un	et joyaux avant la célébration du	
acompte de trente livres, le	mariage, l'habit sera composé	
solde sur deux ans à chaque	d'une robe et jupe étamine de	
fête de St Michel de	rase du maroc de valeur de vingt	
septembre	et quatre livres	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas		
échéant	-	-

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la maison qu'il jouit à Villardebelle, convenu qu'ils vivront ensemble avec son dit père travailleront au profit de la maison. En cas de séparation le dit Sérié père sera tenu d'habiter à la chambre attenant la maison. De plus le père donne au fils deux brebis. En cas de séparation le père se réserve le bas de la maison pour y tenir la volaille Pouvant être le bien donné de cent vingt livres.	

Divers	
--------	--

signatures	Sérié père
marques	

Ref:	Date : 1/6/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cartade Noël (meunier)	Palairac	Louis	Joffre Claire	
EPOUSE	Moulines Anne (absente)			Chauvet Marthe	Pech Barthélémy beau frère meunier de Lanet

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui donne cent quarante quatre livres qu'il promet payer par moitié dans un an du jour de l'acte et un an après					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens convenu qu'ils vivront ensemble à même pot et feu et de travailler au profit de la maison, ne pouvant vivre ensemble le père ne pourra jouir que de la moitié du bien donné. Il reste un fils à établir Bernard il lui sera fait le parti de deux cents livres, et jusqu'au dit temps sera de travailler au bien de la maison de ce qu'il pourra se trouvant être infirme et son frère sera tenu de le nourrir sa vie durant. Se réserve le père la moitié du bien pour lui et son épouse. Biens évalués à quatre cents livres	

Divers	

signatures	Moulines, Cartade
marques	

Ref:	Date : 26/7/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Valmigère Pierre	Arques (frau	Pierre +	Salva	François son frère
	(brassier)	haute)		Catherine	
EPOUSE	Rougé Marie	Sougraigne	Jean +	Jean Elisabeth	
	Magdelaine	(caussé)			

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent quarante cinq		
ivres savoir cent livres qu'elle		
s'est gagné en servant pendant		
'espace de onze années et		
quarante cinq du chef de ses père		
et mère.		
Le futur a reçu cent livres		

Robes bagues et joyaux promis pour le jour de la noce seront acquis à la future.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de cent quatre vingt livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 24/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
-EPOUX	Limouzy Jean	Albières	Barthélemy	Alquié	
	(brassier)			Elisabeth	
EPOUSE	Azais Marie	Albières	Etienne +	Modest	Alexis Azais son
		(joncairolles)		Thérèse +	oncle

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue cent vingt livres soit					
soixante de ses biens paternels et					
soixante d'un don de M Roudel					
ancien curé d'Albières. Le futur a					
dit avoir reçu le tout.					
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance de la moitié tant pour lui que pour son épouse convenu qu'ils vivront ensemble. Il reste deux garçons, Antoine et Louis, et deux filles, Anne et Brigitte, à établir. Il leur sera donné à chacun soixante six livres et aux garçons ce qu'ils pourront gagner en servant de valet et aux filles deux brebis, de valeur quatre livres chacune, qui leur appartiennent et seront élevées et entretenues sur le bien jusqu'au nombre quatre chacune et leur seront délivrées à leur établissement. De valeur les biens donnés deux cents livres	

Divers	
signatures	
marques	

-

Ref:	Date : 26/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rouger Laurent	Sougraigne	François	Tesseire	
	(brassier)	(Bernous)		Elisabeth	
EPOUSE	Raynaud Elisabeth	Alet St Salvaire	Pierre Martin	Gaida	
	(absente)			Germaine	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Deux cents soixante livres dont					
un acompte de 80 livres a été					
payé au futur. Solde payable en					
deux ans (80 livres pour la					
Toussaint prochaine et 100					
ivres un an après.)					
Le futur reconnaitra la dite somme à réception sur son bien.					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de
	l'épouse
Son père lui donne tous et chacuns ses biens présents et à	
venir tant immeubles et cabaux s'en réserve la jouissance	
pour lui et son épouse leur vie durant à charge pour le	
futeur époux que pour l'établissement de Bernard et Jean,	
Marianne et Poule (sic) ses deux garçons et filles il leur	
fera a un chacun des garçons et a chacune des filles la	
somme de 100 livres lors de leur établissment ou à 25 ans	
et jusqu'au dit temps seront vétus nourris et entretenus sur	
le dit bien en travaillant de ce qu'ils pourront au profit de	
la maison	
Sa mère lui donne 120 livres de ses biens libres et	
parafernaus.	
Biens de l'époux estimés à quatre cents livres.	

Divers	Conveneu que bagues et joyaux demeureront acquis à la future si prédécès
	de l'époux

signatures	
marques	

Ref:	Date : 26/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros François	Bouisse	Alexis +	Barnaza	
	(brassier)	(boudis)		Marie	
EPOUSE	Raynaud	Belcastel	Pierre +	Delbourg	Pierre Raynaud
	Catherine	(cravides)		Marie	(beau frère)

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
		Se constitue tous ses biens qui peuvent être de		
		la valeur de trente livres.		
le futur a fait re	econnaissance sur ses biens			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne tous ses biens se réservant la jouissance des trois quart à la charge que le dit futur sera tenu de	
payer à quatre garçons et une fille la somme de trente livre à chacun trente livres en attendant seront logés dans la	
maison de leur mère et travailleront au profit de la maison.	
En cas d'infirmité seront nourris et entretenus sur icelle	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 27/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fraiche Guillaume	Arques (frau	Jean +	Mounié Marie	
	(brassier)	basse)			
EPOUSE	Azais Marie				François son frère
	veuve Azais				de Valmigère
	Guillaume (bézis)				

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
		Se constitue ses biens de		
		valeur soixante livres		
	•	•		

Divers	Le futur donne à la future la jouissance de tous ses biens en gardant viduité.
	Convenu que la future sera maître de vendre pour ses besoins en cas
	d'infirmité

signatures	
marques	

Ref:	Date : 28/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rousset Antoine	Sougraigne	Jean	Deloupy	
		(crouzils)		Marie Anne	
EPOUSE	Sairenc Thérèse	Sougraigne	Jean +	Malet Anne	Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE	T	T	
Argent	Vêtements, linge et	Immeubles,	
	meubles	bétail et foncier	
Se constitue le legs que lui fit son feu père dans le C M	Et un habit de neuf		
de Pierre son frère (Désarnaud Bouisse) le dit legs de	livres.		
valeur de 90 livres. Se constitue de plus trente quatre			
livres qu'elle a gagnées en servant. Faisant en tout cent			
trente quatre livres (sic). Son frère paie cinquante et			
une livres et le reste en six versements à chaque fête de			
St Michel de septembre.			
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses meubles dont il se réserve la jouissance	
pour lui et sa femme leur vie durant. Le futur sera tenu de payer à sa	
sœur quatre vingt dix livres et un habit de neuf livres à son	
établissement (aux conditions qui seront alors fixées) ou à vingt cinq	
ans en attendant sera vêtue et nourrie sur son bien et travaillera au	
profit de la maison.	
Bien évalué à deux cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 1/2/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière François	Peyrolles	Antoine	Gibert Guilhalme	
EPOUSE	Raynaud Marie (absente)	Peyrolles	Pierre	Rousset Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
Son père lui constitue soixante	Et un cabinet bois de sapin de		
et douze livres	valeur dix livres.		
Le tout sera remis avant la			
célébration du mariage			
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui donne le quart de ses biens et le reste à la fin de ses jours. Il reste à établir un garçon Louis et une fille Françoise. Il donne à chacun cent vingt livres (60 de son chef et pareille somme de sa mère). Françoise sera nourrie et entretenue jusqu'alors sur son bien et travaillera au profit de la maison. Louis infirme sera vêtu et nourri sur son bien s'il ne se marie pas travaillera de ce qu'il pourra au profit de la maison Vivront à même pot et feu jusqu'au décès des parents. Bien estimés à cent cinquante livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 1/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Jean (brassier)	Arques	Antoine	Mounié Marie	
EPOUSE	Pourcines Jeanne	Arques	Bernard +	Bernard Marie	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens qui
		peuvent être de quatre vingt
		dix livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue tous ses biens s'en réservant la jouissance pour lui et sa femme ils vivront ensemble et en commun. Il reste une fille à établir Catherine à son établissement il lui sera fait le parti de quatre vingt livres, jusqu'alors elle sera nourrie vêtue et entretenus sur le bien donné à son dit fils ou se réserve le père de vendre du bien pour sa subsistance. Ont déclaré les biens être de deux cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 4/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barbaza Bernard	Bouisse (col	Jean	Fraiche	
		du périé)		Marianne	
EPOUSE	Azais Jeanne	Albières	Alexis	Azais Marie	
	(absente)	(joncairolles)			

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent quatre				
vingt livres dont il a versé un				
acompte de cent cinq livres. Le				
reste sera payé à la prochaine fête				
de Saint Michel de septembre.				
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant.				
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future.				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue le quart de ses biens et les trois quarts restant lui reviendront après la mort de ses père et mère. Il se réserve la jouissance des dits trois quarts. Le futur vivra avec ses père et mère à même pot et feu si séparation ne pourra jouir que du quart donné. Estimé le bien à deux cents livres	

Divers	
signatures	Louis Azais
marques	

Ref:	Date : 6/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Marc Antoine	Arques	Bernard	Caverivière Jeanne	Jean Bernard beau frère
EPOUSE	Barrière Anne (absente)	Arques	Jean	Monge Anne	Jean Vézia beau-frère

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quatre cents livres (350 de son chef 50 de sa mère) dont un acompte de cent livres a été payé au cours de l'acte. Cent livres destinées aux nipes seront payées avant le mariage et les deux cents livres restant en deux versements sur deux ans à compter du jour du mariage. La future épouse n'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses père et mère.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de ses biens. Il reste deux filles à établir Catherine et Rose il leur sera donné à chacune cent cinquante livres, dans lesquelles seront comprises trente six livres pour les droits qu'elles pourraient prétendre sur les biens de leur mère, et un habit ras de maroc de valeur de douze livres. Leur donne aussi un cabinet bois de sapin de valeur dix livres. Se réservant le père de pouvoir vendre pour ses besoins de l'autre moitié restante. S'il n'en a point disposé le dit bien ira à son fils	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 7/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Belot Jean	Fourtou (belots)	Jean François	Gau Marie	
	François				
EPOUSE	Cros Anne	Terroles (col de	Louis	Fraiche Anne	
	(absente)	l'espinas)			

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue		
cent cinquante livres		
dont il a payé cent vingt		
livres au passage de		
l'acte, le solde sera payé		
dans un an		

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens à cent cinquante livres.	
Le futur promet de donner à la future un cabinet bois de	
sapin de la valeur dix livres.	
sapin de la valeur dix livres.	

Director.	
Divers	
DIVCIS	

marques	
	témoins Jean François Mauri de Bouisse qui signe Maurin (belle écriture)
signatures	Belot et Fraiche Antoine de la Frau haute (oncle de l'époux) parmi les

Ref:	Date : 15/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bataille Jean	Valmigère	Jean +	Laborie	
				Anne	
EPOUSE	Lacroux Bernarde	Peyrolles	Jacques +	Guichou	Tesseire Etienne beau-
		(pontils)		Jeanne	frère

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue le legs que lui fit son		Et une brebis, déjà remise			
père dans son testament (Arques)		au futur			
soit quarante cinq livres. Son beau					
frère en paie la moitié au passage					
de l'acte et promet payer le reste à					
la prochaine fête de N D d'août.					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant.					
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse		
Divers			
signatures marques			

Ref:	Date : 20/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Doutre François	Luc	Bernard +	Poncet	
				Anne	
EPOUSE	Rougé Marie	Sougraigne	François	Tesseire	
	(absente)			Elisabeth	

sur ses biens pour répéte

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré ses biens être de cent vingt livres	
	·

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 3/2/1776	Lieu : Arques				Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS				
EPOUX	Vidal Benoît	Peyrolles	Paulet	Vdal					
				Marguerite					
EPOUSE	Saunière Guilhelme	Peyrolles	Barthélemy	Prax					
	(absente)			Françoise					

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue soixante				
livres dont trente seront payées				
avant le mariage pour servir aux				
habits nuptiaux et le solde sur				
deux ans à compter de ce jour.				
A réception le futur fera reconnais	ssance sur ses biens pour répéte	er avec augment le cas		
échéant.				
Robes bagues et joyaux seront acq	uis à la future			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens pouvant être de la valeur de quarante livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 3/2/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Marc (ménager)	Peyrolles	Pierre Marie +	Azais Marie	Hyacinthe, Jean Pierre ses frères
EPOUSE	Rousset Christine	Sougraigne (crouzils)	François +	Rougé Françoise +	Jacques son frère, Jean Mounié son oncle de la Frau basse

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
		Se constitue tous ses biens		
		pouvant être de quatre cent		
		cinquante livres.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant.				
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Hyacinthe son frère lui donne la moitié de ses biens dans la paroisse	dotada de 1 epodse
de Peyrolles se réservant la maison des pontils et ont promis	
d'habiter ensemble la maison. En cas de séparation Marc et	
Hyacinthe seront tenus de faire un logement convenable où le dit	
Marc sera logé à frais communs	
Restent deux sœurs à établir Jeanne Marie et Jeannette, Marc et	
Hyacinthe leur feront les partis suivant la portée de leur bien.	
Bien estimé à quatre cents livres.	

Divers	
signatures	Raynaud Hyacinthe
maranes	

Ref:	Date : 22/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Bernard	Arques	Bernard	Maure	
				Françoise	
EPOUSE	Bernard Marianne	Arques	Marc Antoine	Caverivière	
	(absente)	(pébrières)		Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Lui constitue quarante cinq livres					
qui est le legs qu'il lui fit dans le					
C M de Bernard Bernard son fils					
le père promet payer au temps et					
terme prévu dans le dit CM. Son					
frère Bernard lui donne 30 livres					
qu'il promet payer dans un an à					
compter de ce jour					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant.	1	_			
Robes bagues et joyaux seront acqu	uis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de soixante et quinze livres	
•	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 26/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière Antoine	Arques	Jean	Cros Marie	
EPOUSE	Gazeu Anne	Fourtou	Jean Pierre	Chauvet	Assisté de Pierre
	(absente)	(Mandrau)	(faisant	Guillaumette	Guichou de la Mouline
			pour elle)	+	

Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
ance sur ses biens pour répéte	er avec augment le cas
í	ance sur ses biens pour répéte

échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de l'époux de la valeur de deux cens livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 27/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiffou Joseph	Monferran	Vincent +	Denarnaud	Denarnaud Jean Pierre
				Jeanne	son oncle
EPOUSE	Delbourg	Arques	Guillaume	Maury	
	Françoise	(pébrières)		Catherine	
	(absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
Son père lui constitue soixante			
livres (30 du père 30 de la mère).			
Trente seront remises au futur			
avant le mariage le solde un an			
plus tard.			
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas			
échéant.			
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de soixante livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 10/5/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Résseguier Pierre	Bouisse	Jean	Mir Marie +	
		(bourguets)			
EPOUSE	Cantié Françoise	Bouisse	Jean	Lautier	Jean son frère, Jean
		(Salagriffe)	Baptiste +	Françoise	Lautier oncle

Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	, 0

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens se réservant la jouissance des trois quarts jusqu'à la fin de ses jours. Il lui reste a établir un garçon Antoine, une fille Marianne il leur donne à leur établissement soixante et quinze livres à prendre sur la totalité de ses biens en attendant seront nourris vêtus et entretenus sur le dit bien donné et travailleront de ce qu'ils pourront. Le père a déclaré qu'il ne prétend point avoir à demander sur ce qu'ils auront gagné en servant tant le dit Antoine que la dite Marianne. Père et fils vivront ensemble et en commun. Bien évalué à cent cinquante livres.	

Divers	
Divers	

signatures	Jean Lautier
marques	

Ref:	Date : 22/5/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Deloupy Celse	Monferran	Bernard +	Cathala Marie +	Cathala Jean Pierre (oncle) Raynaud Antoine oncle de Terroles
EPOUSE	Boutet Catherine	Arques	Jean +	Barbaza Marianne	Vidal Marsal son parastre

DOT FAITE A LA FUTURE						
Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier					
	Vêtements, linge et meubles					

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent huitante livres	

|--|

signatures	Raynaud Antoine
marques	

Ref:	Date : 25/6/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barbaza Etienne	Bouisse (bourguets)	Bernard +	Raynaud Marguerite	
EPOUSE	Raynaud Françoise (absente)	Terroles	Barthélemy	Izard Peironne	Rousset Guillaume beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue soixante et quinze livres					
comme est contenu au CM de Guillaume Rousset					
et Paule Raynaud (Désarnaud Bouisse) dont	et Paule Raynaud (Désarnaud Bouisse) dont				
Guillaume Rousset a payé au cours de l'acte trente					
livres et promet payer le solde à la prochaine fête					
de St Martin; en échange son beau père lui cède					
une pièce de terre sise à Terroles (convenu que si la					
pièce est estimée au dessus de 75 livres Rousset					
remboursera à son beau père l'excédent)					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant.		-			
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation de ses biens à nonante livres.	

Divers	En cas de prédécès veut le futur que sa femme soit vêtue nourrie et
	entretenue dans sa maison en travaillant de ce qu'elle pourra

signatures	
marques	

Ref:	Date : 25/8/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Jean	Bouisse	Antoine	Resseguier	
	Baptiste	(Corre)		Magdelaine +	
EPOUSE	Barbaza Anne	Bouisse	Antoine	Garrigue	
	(absente)	(bourguets)		Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE						
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier				
Son père lui constitue soixante						
livres qu'il promet de payer de						
jour en jour.						
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas						
échéant.						
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future						

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne ce qu'il a gagné en servant de valet pouvant être	
de quatre vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 22/11/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Pierre (brassier)	Arques	Louis	Bernard Catherine	Boît frère
EPOUSE	Cros Jeanne	Clermont (castillou)	Etienne +	Delbourg Jeanne	Jacques et Alexandre ses frères

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue cent cinq livres que son frère Jacques promet payer	Un cabinet de valeur dix huit livres qu'Alexandre promet remettre avant le mariage.				
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

otaux de l'épouse
-
0

Divers	
signatures	Louis Monge
marques	

Ref:	Date : 7/10/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barthés Antoine	Arques	Antoine	Gari Jeanne	
EPOUSE	Tisseyre Marie	Rennes	Louis	Bouteville	
	(absente)			Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui donne cent vingt six	Quatre linseuls	Ź		
livres acompte de laquelle somme	Une paillasse			
il promet payer vingt quatre livres	Une couverte laine			
Distraction faite des « dotalisses »	moyenne valeur dont la			
la somme payée sur quatre ans	valeur du tout sera tenue en			
	compte sur les cent vingt six			
	livres.			
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant.				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens se réservant l'autre	
moitié pour en faire à ses grès et volontés.	
Bien estimé à deux cents francs	
Dien comme a dean come manes	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 12/10/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Jean	Bains (coume	Paulet	Fabre	
	Baptiste (brassier)	sourde)		Jeanne	
EPOUSE	Baruteu	Bugarach	Joseph	Carrière	
	Marguerite	(Baruteux)		Anne +	
	(absente)				

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui donne trois cent quatre vingt dix livres dont trente pour les apports maternels dont deux cents livres payées devant le notaire. Le solde sera payé sur six ans sans intérêt.	Plus quatre linseuls toile commune de vingt pans chacun Un traversin garni de plumes Une paillasse Une couverture laine Avant le mariage				
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue une maison à la dite métairie et ce qui se trouve dans la dite maison, convenu de vivre ensemble et en commun, en cas de séparation le fils pourra prétendre les effets se trouvant dans la dite maison. Le père fait don de plusieurs pièces de terre (elles sont décrites) à son fils, évaluées à la somme de cinq cents livres	Quarante deux livres

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 13/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Valmigère	François	Valmigère	
				Marguerite	
EPOUSE	Rivière Anne	Bugarach (linas)	André	Olive	
	(absente)			Magdelaine	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier				
Et un habit de quinze livres					
_					
	Vêtements, linge et meubles Et un habit de quinze livres				

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui donnent la quatrième partie de leur bien pour en jouir en cas de séparation et les trois quarts restants à la fin de leur jours. Il leur reste cinq enfants à établir savoir Anne, Angèle, Marianne, Jeanne et Etienne leur donnant de leur chefs à chacun soixante et quinze livres à leur établissement ou à 25 ans. Les susdits légats seront pris sur la totalité des biens. Bien donné évalué à cinquante livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 13/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vidal Nicolas	Arques	Marc	Cassé Martine	
EPOUSE	Boni Claude (absente)	Montlaur	Mérigou		

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue quatre vingt				
dix livres qu'il promet payer sur				
deux ans				
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas				
échéant		-		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de la maison qu'il habite à Arques (sur	
la place) à prendre du côté de cers et convenu qu'ils vivront	
ensemble avec son père et que pour la rendre agréable les réparations seront faites de moitié. Lui donne des terres de valeur en	
« blot » de cent quatre vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 4/4/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bénazet Jean	20010 20010 00	Gérard	Malet Paul	
		Paraou			
EPOUSE	Piquemole Marie	Bains	Jean +	Résseguier	Alexis frère
		(Gourbeil)		Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Sa mère lui constitue trente livres					
(quinze de son chef et autant de					
son père) payables dans un an, un					
acompte de vingt livres a été payé.					
1 () 1 () ()	1! / /:	. 1			

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

A promis le futur orner la future de bagues et joyaux pour le jour de la noce, ils demeureront acquis à la future.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le quart de ses biens estimé à quarante livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 9/4/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE PERE MERE PRESENTS			
EPOUX	Labadie Mathieu (vf)	Gramazie	François +	Rouby Anne	
EPOUSE	Martinolle Jeanne	Villardebelle	Pierre +	Sérié Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
		Se constitue tous ses biens à Villardebelle	
		estimés à cent quatre vingt dix livres.	
Bagues et joyaux lui demeureront acquis.			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Donne à la future la jouissance de ses biens gardant vie viduelle avec faculté			
	de vendre en cas de besoin, sans aucune formalité de justice.			

signatures	
marques	

Ref:	Date : 7/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Jean (vf)	Arques	Bernard	Bertrand Jeanne	
EPOUSE	Delbourg Elisabeth (absente)	Arques	Pierre	Azais Marie	Azais Barthélemy oncle

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue dix livres sa	et un habit de valeur dix			
mère quarante cinq livres	livres qui sera remis avant			
Les quarante cinq livres dans un	le mariage.			
an				
A réception le futur sera tenu de reconnaître pour être répétée avec augment le cas échéant				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
De valeur les biens du futur de soixante livres	

Divers	En cas de prédécès la future sera jouissante des biens du futur gardant viduité.
signatures	
marques	

Ref:	Date : 17/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Jean	Fourtou (Bernède)	Raymond	Bouchère Catherine	
EPOUSE	Chaluleau Marguerite (absente)	Fourtou (Bernède)	Raymond	Audouy Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trente six		
livres qu'il promet payer dans un		
an		
A réception le futur sera tenu de reconnaître pour être répétée avec augment le cas échéant		

dotaux de l'épouse

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 7/9/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Jean	Sougraigne (croutex)	Guilhaume	Bénazet Catherine	
EPOUSE	Burgat Suzanne	Sougraigne (Jouanne)	Jean	Granjean Paule	Père et mère font pour la fille

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
•		Sa mère Paule Jean Grand lui constitue la moitié
		de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours
		au clauses suivantes : vivront ensemble et la future
		paiera à Elisabeth et Antoine ses frère et sœur la
		somme de douze livres à leur établissement
		jusqu'au dit temps seront nourris et vêtus et
		travailleront de ce qu'ils pourront au profit de la
		maison.
		Bine donné estimé à cinquante livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue trente livres qui lui furent données par son père au CM de son frère Joseph. Son frère lui compte cette somme et celle de dix huit livres et il n'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses parents.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 13/10/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud	Peyrolles	Hyacinthe +	Saunière	Bernard frère. Saunière
	Hyacinthe	(pontils)		Marie	Barthélemy son oncle
EPOUSE	Gaillard Catherine	Arques	Pierre	Vidal	
		_		Philippe	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quinze		
livres, sa mère lui donne de son		
chef soixante livres ; le père		
s'engage à verser un acompte de		
trente livres avant le mariage et le		
solde sur trois ans		
A réception le futur fera reconnaiss	sance sur ses biens pour répéte	r avec augment le cas
ácháont	1 1	S

échéant.

Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Bernard cède à son frère la moitié de tous ses biens se réservant	
l'autre moitié pour en faire à ses grès et volonté à la charge pour	
Hyacinthe d'en payer pour cette moitié restante d'en payer les	
charges tant qu'ils vivront ensemble et en commun.	
Estimé à cent livres le bien du futur époux.	
	•

Divers	A la lecture fait donation le futur de cent livres à la future pour bons et
	agréables services

signatures	
marques	

Ref:	Date : 16/10/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bertrand Jean	Natif de	Jean (meunier	Anguille	Pierre frère
	veuf	Montjoi	à Arques)	Marie	
EPOUSE	Raynaud Marie	Bouisse	Jean Claude	Villefranque	Raymond Raynaud
	Rose (absente)	(boudis)		Marie	oncle (hbt Arques)

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue soixante					
livres payables dans un an à					
compter du dit jour					
A réception le futur fera reconna	issance sur ses biens pour répét	er avec augment le cas			
échéant.		_			
Robes bagues et joyaux seront ac	quis à la future				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de 100 livres	

Divers	
ai am aturmaa	Dominand name at days file

signatures	Bertrand père et deux fils
marques	

Ref:	Date : 20/9/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bonnet Guillaume	Terroles	Jean	Valmigère Rose +	
EPOUSE	Chaluleau Marianne (absente)	Fourtou	Antoine	Belot Rose	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue vingt quatre					
livres payables sur quatre ans à					
chaque fête de toussaint					
A réception le futur fera reconnaiss	sance sur ses biens pour répéte	er avec augment le cas			
échéant.		G			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue soixante livres payables dans quatre ans à	
chaque fête de toussaint	
	·

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 9/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Carla Jean Pierre	Arques	Antoine	Denarnaud	
				Marie	
EPOUSE	Jean Rose	Fourtou (la	Antoine	Oulès Anne	
	(absente)	mouline)			

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue cent livres qui ont été payées en présence du					
notaire.					
Le futur a fait reconnaissance sur	ses biens pour répéter avec aug	gment le cas échéant.			
Robes bagues et joyaux seront acqu	uis à la future	-			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
	uotaux de l'epouse
Ses père et mère lui donnent un quart de leur biens respectifs et le	
reste à la fin de leurs jours à condition qu'il paie à son frère Antoine	
cent vingt livres à son mariage, payables en deux fois à la fête de	
toussaint de chaque année. Pareille somme et même conditions de	
paiement à leur fille Marie à son mariage ou 25 ans	
Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun travaillant au profit	
de la maison.	
Convenu aussi que les parents pourront vendre de leurs biens	
réservés en cas de besoin.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Bernard	Montjoi	Pierre	Ayraud	
				Catherine	
EPOUSE	Saury Madelaine	Lanet	Jean	Cambriels	
				Catherine	

DOT FA	DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et	Immeubles, bétail et foncier				
	meubles					
		Son père lui donne la moitié de ses biens se réservant l'autre				
		moitié pour pouvoir vendre en cas d'infirmité, ce qui restera à				
		son décès fera partie de la présente donation.				
		Convenu qu'ils feront à leur établissement les partis de				
		Jeanne et Anne Saury sœurs de la future de la somme de cent				
		vingt livres à chacune (90 du chef du père et trente de la				
		mère). Les sommes seront prises sur l'ensemble des biens.				
		Estimation des biens donnés à la somme de six cents livres.				
Saury p	ère assigne sur ses bier	ns l'apport de son beau-fils et de son père pour le répéter le cas				
échéant.	-					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue trois cent cinquante livres comptées devant notaire et le père lui donne deux soixante livres savoir deux cent cinquante de son chef et dix de son épouse Moyennant ce le fils renonce à tout droit sur les biens de son père.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 24/1/1778	Lieu : Arques				
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS	
EPOUX	Ribes Jean Louis	Saint Louis	François +	Fabre Marie		
EPOUSE	Rousset Germaine	Sougraigne	Bernard	Fouet Marie		
	(absente)	(jouane)				

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue quarante					
cinq livres du chef de Marie Fouet					
que le futur a reçu avant la					
passation de l'acte.					
Le futur assigne sur ses biens l'apport de son beau-père pour le répéter avec augment le cas					
échéant.					
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de quatre vingt livres.	
1 2	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 24/1/1778	Lieu : Arques				
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS	
EPOUX	Raynaud	Bouisse	Claude	Villefranque	Raymond Raynaud	
	Barthélemy	(boudis)		Marie	oncle	
EPOUSE	Bru Anne	Mouthoumet	Mathieu	?? Anne	Raynaud Pierre beau -	
					frère de Bouisse	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue dix livres de son père six livres de sa mère et n'a plus rien à demander à son beau-frère sur les biens de ses parents mais elle se constitue soixante qu'elle se constitue en servant hors de la maison qu'elle a remise présentement au futur époux, ce qui fait en tout soixante et seize livres.					

Le futur et son père reconnaissent sur ses biens l'apport de la future pour le répéter avec augment le cas échéant.

Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Le futur a deux sœurs et un frère qui restent à établir il sera donné à	
chacun soixante livres qui sera prise sur les biens donnés au futur	
époux et ceux réservés par le père.	
Convenu que si les deux filles et garçons meurent sans enfant de	
leur légitime mariage, le bien appartiendra en propriété au dit	
Barthélemy Raynaud. Convenu que Barthélemy vivra à même pot et	
feu avec ses père et mère, travaillant les uns et les autres au profit de	
la maison. Convenus que les deux filles et fils seront jusqu'à leur	
établissement entretenus et vêtus dans la maison et quand même ils	
ne se établiront pas ils seront entretenus, nourris et vêtus leur vie	
durant en travaillant de ce qu'ils pourront	
Convenu que le père donne à son fils le quart de son bien et les trois	
quarts restants à la fin de ses jours desquels il se réserve la	
jouissance tant pour lui que pour son épouse.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 26/12/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel Antoine	Peyrolles	Pierre +	Azais	Jean Bernard, et
				Catherine	Françoise frère et soeur
EPOUSE	Saunière Françoise	Peyrolles	Antoine	Gibert	
	(absente)			Guilhaumette	

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent vingt				
livres (soixante de son chef autant				
de sa mère). Seront sur quatre ans				
à chaque fête de St Michel de				
septembre.				
Le futur reconnaîtra à réception sur ses biens pour le répéter avec augment le cas échéant.				
Robes bagues et joyaux resteront acquis à la future				

aux de l'épouse
_

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 31/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Guichou Antoine	Fourtou (la	Jean	Cros	
		mouline)		Thérèse	
EPOUSE	Boutet Thérèse	Fourtou (la	Antoine	Girvaut	
		mouline)		Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui a constitué la somme					
de cent cinquante livres qu'il a					
présentement comptée					
Le futur reconnaît sur ses biens l'apport de l'épouse					
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quarts restants après son décès s'en réservant la jouissance pour lui et sa femme. Veut qu'à l'établissement de Geneviève Guichou sa fille il lui soit payé trois cents livres qui seront prises sur tout le bien, jusqu'alors elle sera nourrie vêtue et entretenue sur le dit bien en travaillant de ce qu'elle pourra Bien estimés à quatre cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 31/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Pierre	Véraza (alois)	Bernard	Pagès Anne	Valmigère Jean Pierre oncle
EPOUSE	Saunière Pascale	Terroles	Pierre +	Rougé Anne	Guillaume Saunière ; Pierre Cros beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE					
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Se constitue soixante et quinze	Une armoire de valeur dix				
livres legs que lui fit son père	livres				
(Désarnaud)					
La constitution revenant à quatre					
vingt cinq livres somme que					
Pierre Cros promet payer savoir					
quinze livres sur l'acte et le					
solde sur deux ans à compter de					
ce jour					
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas					
échéant					
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres	

Divers	

signatures	Guillaume Saunière
marques	

Ref:	Date : 7/2/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Audouy Nicolas	Camps	Alexandre	Alibert	
				Marie	
EPOUSE	Guichou Geneviève	Fourtou (la	Jean	Cros	
	(absente)	mouline)		Thérèse	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trois cents		
livres qui est la même somme		
qu'il lui constitua le 31 janvier		
dernier au CM de son frère dont		
un acompte de cent livres est		
remis au futur devant notaire. Le		
solde sur deux ans à compter de ce		
jour.		

A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui donnent tous leurs biens respectifs savoir un quart présentement et le reste à la fin de leurs jours, à charge pour Nicolas de nourrir sa vie durant son frère Jean Pierre infirme, travaillant de ce qu'il pourra. S'il se mariait il recevrait soixante et quinze livres pour tous droits Bien donnés sont de trois cent quatre vingt dix livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 2/11/1779	Lieu : Serviès			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Berdié Jean	Rieux en Val	Mathieu	Cabayé	Moulard Jean curé
	Baptiste			Jeanne	d'Arquettes parrain
EPOUSE	Cantié Marianne	Montjoi	Jean	Cantié	
		(Salagriffe)	(ménager)	Catherine	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier			
Son père lui constitue trois cents					
livres (280 de son chef 20 de sa					
mère revenant les deux legs à 300					
livres) que le père a compté douze					
Louis de vingt et quatre livres et					
deux écus de six livres					
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant					
Robes bagues et joyaux seront acquis à la future					

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin	
de ses jours, s'en réservant la jouissance pour lui et son épouse avec	
faculté de vendre sa dite moitié en cas de besoin.	
Biens estimés à trois cent quatre vingt livres	

Divers	
signatures	J Berdié
marques	

Ref:	Date : 5/11/1779	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Maurice	Villardebelle	Guillaume +	Gaches	
				Marie	
EPOUSE	Martinolle	Villardebelle	Barthélémy	Cros Anne	
	Geneviève (absente)		_		

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent quatre		
vingt livres (160 de son chef 20 de		
sa mère) et ne pourra plus rien		
prétendre sur leurs biens dont un		
acompte de soixante quinze livres		
a été payé sur l'acte les 105		
restant seront payées dans un an à		
compter du dit jour		
A réception le futur fera reconnaiss	sance sur ses biens pour répét	er avec augment le cas
échéant	1 1	<u> </u>

échéant Robes bagues et joyaux seront acquis à la future

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Accord entre Pierre et Maurice Cros frères sur les biens familiaux	
qu'ils travailleront respectivement avant partage : leur père étant	
mort ab intestat et qu'ils ne peuvent jouir leur portion chacun en	
particulier jusqu'à ce que Jeanne Marie leur sœur ait atteint l'âge de	
25 ans ou qu'elle soit mariée est convenu que si les pièces sont	
ensemencées le jour du partage Maurice lèvera tous les fruits et	
chacun des dits frère payant les tailles et autres charges des biens	
dont ils ont la jouissance	
A dit le futur ses biens être de la valeur de trois cents livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 17/12/1779	Lieu : Maironnes			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Antoine	Arques	Jean +	Boutet	
	(veuf Boutet)			Françoise +	
EPOUSE	Montlaur Jeanne	Maironnes	Pierre	Bousquat	
	(vve)			Geneviève	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante douze livres		
qui est la même qu'elle se		
constitua à son mariage avec feu		
Mounié Antoine		
A réception le futur fera reconnais	sance sur ses biens pour répét	er avec augment le cas
échéant	1 1	Ç

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a dit ses biens de pareille valeur que ceux de la future.	

Divers	Sur la lecture le futur donne à la future la jouissance de ses biens en cas de
	prédécès

signatures	
marques	

Ref:	Date : 28/12/1779	Lieu : Serviès			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Antoine	Labastide en val			
	(maréchal vf)				
EPOUSE	Dalbourg	Serviès en Val	Pierre	Auriol	
	Catherine			Marianne	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cinq cents		
livres c'est à dire quatre cents		
comme prévu dans le CM de son		
frère (Arques) et cent livres que le		
père s'était réservé. Le père paie		
sur l'acte 400 livres et promet		
payer le solde à la prochaine N D		
d'août.		

A réception le futur a fait et fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de même valeur que ceux de la future	

Divers	Le futur lui donne la somme de quatre cents livres et la jouissance de tous
	ses biens gardant viduité.

signatures	Antoine Delbourg
marques	

Ref:	Date : 5/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Pierre	Lairière (jourdets)	Jean	Mir Marie	
EPOUSE	Cantié Jeanne (absente)	Montjoi (Salagriffe)	Jean	Cantié Catherine	Gibert Jean beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue pour tout		
droit de sa part comme de sa mère		
la somme le deux cents nonante		
neuf livres, de laquelle il a		
présentement compté cent		
quarante neuf livres dix sols.		
L'autre moitié sera payée dans un		
an à compter du dit jour.		
A réception le futur a fait et fera re	connaissance sur ses biens	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens, l'autre moitié à la fin	
de ses jours s'en réservant la jouissance avec faculté de vendre en	
cas de besoin, à la charge de payer pour le futur cent vingt livres et	
deux brebis à Simon et Guillaume ses frères à leur établissement	
que led Simon a déjà en son pouvoir. De valeur les quatre brebis de	
huit livres.	
A déclaré le futur ses biens être de la somme de deux cents quatre	
vingt dix neuf livres	
	1

Divers	Donne quatre vingt dix livres à la future pour la bonne amitié qu'il a pour elle
signatures	Jean Gibert.
marques	

Ref:	Date : 5/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Pierre	Missègre	Pierre	Lacuve	Pierre Caverivière oncle
	(tisserand)			Jeanne	
EPOUSE	Jean Marie	Lairière	Guillaume	Mir Marie	
	(absente)	(jourdets)			

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent vingt				
livres pour tous droits tant				
paternels que maternels acompte				
de laquelle somme il a payé				
soixante livres sur l'acte. Promet				
de payer le solde dans un an à				
compter du dit jour.				
Le futur fera à réception reconnaissance sur ses biens pour répéter le cas échéant avec				
augment	1			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens se réservant l'autre	
moitié pour en faire à ses grès et volonté. En cas de séparation	
paiera les dettes et hypothèques de moitié.	
paiera les dettes et hypothèques de monte.	

Divers	

signatures	Rivière père et fils Caverivière.
marques	

Ref:	Date : 8/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chauvet Jean	Fourtou	Antoine +	Labadie	Rougé Etienne son
	Baptiste (veuf)			Jeanne	beau-père (des françois)
EPOUSE	Rousset Anne	Sougraigne	Jean	Deloupy	
	(absente)			Marie Anne	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue nonante		
neuf livres dont il paie un acompte		
de cinquante livres sur l'acte qui		
sont emboursées par Etienne		
Rougé premier beau-père de		
Chauvet. Le solde (49 livres)		
payables dans un an à compter du		
dit jour.		
Le futur et Etienne Rougé reconna	îtront la dite somme sur leurs	biens pour répéter le cas
échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A Estimé son bien de la somme de nonante neuf livres.	

Divers	Et pour l'amitié que le futur époux et Etienne Rougé portent à la future lui
	font donation de cent livres à prendre sur les biens du futur et de Etienne
	Rougé. De plus le futur donne à la future la jouissance de tous ses biens en
	gardant viduité à la charge de payer les charges supportées par le dit bien.

signatures	
marques	

Ref:	Date : 12/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Alexis	Fourtou	Bernard	Galinier	
		(l'héritière)		Paule	
EPOUSE	Chauvet Marie	Fourtou	Antoine +	Martinau	Son frère Pierre Louis
		(peyranis)		Catherine	

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue cent quatre		
vingt dix neuf livres; à terme		
échu le futur ne pourra prendre ou		
exiger la somme que pour la		
placer sur un bien ou une maison		
responsable de la dite somme au		
profit de la fiancée pour par elle		
être répétée suivant l'usage.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue quarante cinq livres payables à la St Michel de la présente année au mois de septembre. Son père lui fait don de ce qu'il peut avoir gagné en servant de valet qui est de valeur de vingt et quatre livres.	

Divers	rs
--------	----

signatures	Pierre Louis Chauvet
marques	

Ref:	Date : 13/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bourrel Pierre (maréchal)	Arques	François	Pagès Marie	
EPOUSE	Fraisse Elisabeth	Valmigère	Raymond	Mournet Anne	Pierre son frère

Argent	Vêtements, linge et	Immeubles, bétail et
	meubles	foncier
Ses père et mère lui constituent cent		
ivres savoir trente avant le mariage et		
es soixante dix livres restant seront		
payées sur deux ans à compter de ce		
our. Son frère Pierre, pour l'amitié		
qu'il a pour elle, lui donne quarante		
ivres payables comme est dit dessus		
	ses biens pour répéter le	cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue quarante cinq livres qui est la somme qu'il a constitué au CM de sa fille Paule mariée avec Jean Martinole (Désarnaud) payables dans un an à compter de ce jour ; en outre son père lui donne ce qu'il peut avoir gagné par gages ou contrat et que les parties estiment à quarante livres	

Divers	
--------	--

signatures	Bourrel père et fils
marques	

Ref:	Date : 15/1/1780	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bataille Jean	Valmigère	François	Roche	Tiqui Baptiste beau-
	(brassier)			Catherine	frère
EPOUSE	Raquagel Anne	Montjoi	Jean +	Ayraud	
				Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE			
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier	
Sa mère lui constitue trois cent			
douze livres acompte de laquelle			
elle verse sur l'acte deux cent			
trente sept livres et les septante			
cinq livres restantes elle a promis			
les payer dans trois ans			
Le futur reconnaîtra la dite somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant			

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fins de ses jours s'en réservant la jouissance pour lui et son épouse. Cas de séparation le futur ne pourra jouir la maison qu'ils auront tout présentement au lieu de Valmigère qu'après le décès des parents A déclaré ses biens être de la somme de trois cent vingt livres.	

Divers	
signatures	Tiqui
marques	

Ref:	Date : 15/1/1780	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raquagel Etienne	Montjoi	Jean +	Ayraud	
	(brassier)			Marie	
EPOUSE	Bataille Jeanne	Valmigère	François	Roche	Tiqui Baptiste beau-
	(absente)			Catherine	frère

DOT FAITE A LA FUTURE				
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier		
Son père lui constitue cent				
cinquante livres qu'il a comptées				
présentement au futur				
Le futur a reconnu la dite somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant				

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue la moitié de tous ses biens et l'autre moitié à la	
fin de ses jours s'en réservant la jouissance sa vie durant.	
A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante livres	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 15/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cantié Etienne	Montjoi (Salagriffe)	Bernard	Delfour Rose	Etienne son aïeul
EPOUSE	Doutre Marguerite (absente)	Serres	Philippe	Jean Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cinq cents livres pour tous		
droits paternels et maternels tel qu'il est dit dans le		
CM de Jean Pierre Doutre (Siau Espéraza). Acompte		
de laquelle somme il promet payer cent livres aux		
Saints prochains et les quatre cents livres restant		
promet les payer aux fêtes des saints de novembre		
mil sept cent huitante quatre		
Le futur reconnaîtra à réception la dite somme sur ses	biens pour être répé	tée le cas échéant

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens, convenu que si ne peuvent vivre ensemble ne pourra jouir le futur que de la moitié du bien donné. De plus convenu que Rose Delfour son épouse aura la même jouissance des biens sa vie durant gardant viduité. Convenu que concernant les enfants qu'il reste à établir le futur paiera le quart du legs et l'autre quart quand il aura l'entière possession des biens donnés. A déclaré ses biens être de cinq cent vingt livres.	

Divers	
signatures	Etienne Cantié aïeul, Jean Pierre Doutre.

marques

Ref:	Date : 15/1/1780	Lieu : Arques	}		
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean François (maçon; veuf)	Serres	Pierre	Galand Marie	
EPOUSE	Bernard Marie	Arques (pébrières)	Jean +	Rousset Simone	Doutre Benoît beau- frère

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent livres	Et un armoire de valeur dix	
	livres	
Le tout lui fut constitué par feu		
Jean Bernard son père (Bilhard)		
dont quarante huit livres ont été		
payées sur l'acte au futur. Le		
solde sera payé sur quatre ans à		
compter du dit jour.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Sa mère lui fait donation de tous ses biens qui consiste en une	
maison et malheul à Serres, son père y consent à la charge pour le	
futur époux de payer à Joseph et Marie Jean ses frère et sœur pour	
droit de légitime et supplément d'icelle quinze livres à chacun	
lorsqu'ils se marieront	
A déclaré ses biens être de la somme de cent vingt livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 18/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernède	Lairière (las	François +	Mir Rose +	Valet à Albières
	Dominique	canals)			
EPOUSE	Arnaud Isabeau	Bouisse (col del	Simon	Cros	
	(absente)	périé)		Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne huitante une		
livres qui est le legs qu'il lui fit		
au CM de Jean son fils		
(Désarnauds).		
La dite somme sera placée par le	futur sur une maison ou bien	fonds pour être répétée le cas
échéant		- -

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir à présent aucun bien, donne à la future un armoire en bois de sapin de valeur douze livres.	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 18/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Joseph	Bains (bézis)	Jean +	Bonnet	Mathieu Maury son
				Elisabeth +	oncle
EPOUSE	Cros Jeanne	Serres	Bernard +	Bernard	
				Anne +	

DOT FAITE A LA FUTURE	T	
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent quatre vingt dix		
neuf livres que Marie Cros sa		
sœur épouse de Jérôme Monge		
s'oblige payer savoir cent livres à		
la fête de St Michel de septembre		
et les quatre vingt dix neuf restant		
un an plus tard même fête		
moyennant quoi la future renonce		
à toute prétentions sur les biens de		
ses parents		

A réception le futur reconnaîtra la dite somme sur tous ses biens pour être répétée le cas échéant. Le futur reconnaît à la future un armoire de la valeur de douze livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas
	dotaux de l'épouse
Son oncle Mathieu Maury lui fait donation de tous ses biens à la	
condition qu'il se charge de le nourrir, l'habiller et l'entretenir selon	
son état en santé comme en maladie et lui faire pour son décès	
honneurs funèbres et bout d'an suivant l'usage du pays. Le bien est	
estimé à quatre vingt dix neuf livres.	
Le futur a déclaré la valeur entière de ses biens de cent quatre vingt	
dix neuf livres	

Divers
signatures
marques
 marques

Ref:	Date : 21/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Etienne	Sougraigne (Bernous)	Bernard	Benezeth Agathe	
EPOUSE	Baruteau Anne Marie (absente)	Bugarach (Baruteaux)	Germain	Rousset Elisabeth +	

DOT FAITE A LA FUTURE Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent vingt livres pour tous droits tant paternels que maternels payable dans un an sans intérêt. Convenu que le terme échu le futur ne pourra exiger la somme que pour la placer sur un bien fonds assurable au profit de la fiancée pour icelle la répéter le cas échéant.	g-	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent livres qui est le même legs qu'il fit à son fils Joseph dans son CM (Désarnauds) payable dans un an à compter du jour de l'acte sans intérêt	

Divers	
signatures	
marques	

Ref:	Date : 21/2/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gaillard François	Arques	Pierre	Vidal	
	(bâtier)			Philippe +	
EPOUSE	Delfour Marianne	Missègre	Jean +	Mouichous	Pierre Marie frère ; Pierre
				Catherine	Marie Delfour oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue pour tous		
droits la somme de nonante six		
livres qu'elle a présentement		
compté		
Le futur reconnaît la somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens de la somme de nonante huit livres	

Divers	

signatures	Delfour oncle et neveu
marques	